
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Onzième séance – Mercredi 13 septembre 2006, à 17 h

Présidence de M. Roberto Brogini, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{mes} Laurence Andersen, Ariane Arlotti, Linda de Coulon, MM. Jean-Marie Hainaut, Eric Ischi, M^{me} Florence Kraft-Babel, MM. Jean-Pierre Oetiker, Frédy Savioz, François Sottas et René Winet.*

Assistent à la séance: *M. André Hediger, maire, M. Patrice Mugny, vice-président, MM. Pierre Muller, Manuel Tornare et Christian Ferrazino, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 31 août 2006, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 12 septembre et mercredi 13 septembre 2006, à 17 h et 20 h 30, et pour samedi 30 septembre 2006, à 8 h et 10 h.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, j'ai une communication à faire à propos de l'immeuble de l'Association pour l'encouragement de la musique improvisée (AMR), situé à la rue des Alpes 10. Le 21 janvier 2004, le Conseil municipal avait accepté la proposition PR-308 en vue de l'ouverture d'un crédit de construction de 1 653 000 francs pour la transformation intérieure et l'agrandissement du bâtiment de l'AMR – vous vous en souvenez certainement.

Entre le vote et le début des travaux, le département des affaires culturelles a fait un recensement de la situation des 51 bâtiments placés sous sa responsabilité par rapport à l'accès pour les handicapés. Nous avons pensé alors qu'il fallait mettre à profit ces travaux pour faciliter l'accès des locaux aux handicapés. Ces aménagements représentaient la somme de 63 000 francs, mais nous nous sommes trouvés dans une situation un peu particulière. En effet, comme nous ne voulions pas dépasser le budget voté par le Conseil municipal, nous n'avons pas pu terminer les travaux.

Nous avons inauguré le bâtiment de l'AMR avec ses nouvelles installations au rez-de-chaussée, au premier et au deuxième étage, avec l'ascenseur pour handicapés, apprécié par tout le monde et en particulier par les handicapés, bien sûr. Vous pouvez d'ailleurs le voir. Mais les travaux en haut du bâtiment ne sont pas terminés et, après discussion, le Conseil administratif a estimé qu'il n'était pas souhaitable d'en rester là et il a décidé d'aller de l'avant, car cet édifice le mérite. Nous avons donc attribué les 69 000 francs – il y avait un décalage de 6000 francs – nécessaires pour achever l'ouvrage.

Mesdames et Messieurs, le Conseil administratif trouve normal que vous sachiez dès maintenant que ces 69 000 francs supplémentaires seront inclus dans le crédit de bouclage. Vous ne serez donc pas surpris et vous ne pourrez pas dire que vous n'étiez pas informés. Je considère donc que l'information est donnée. Tout comme Christian Ferrazino, je suis prêt à répondre à vos questions. Mais je crois pouvoir le dire, cette décision a été prise à l'unanimité du Conseil administratif, car elle concerne les handicapés et elle nous semble essentielle, puisque, aujourd'hui, le bâtiment de l'AMR est conforme aux normes.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, je me permettrai, lors de notre séance de 20 h 30 – plus de personnes seront présentes – de vous lire une déclaration à propos de l'accord que Naxoo – ex-022 Télégénève SA – a passé avec Cablecom. Je ferai cette déclaration en qualité de président de cette société, pour vous donner le maximum d'informations, comme vous l'avez souhaité.

Je le rappelle aussi, la société Naxoo/022 Télégenève SA a réuni, deux jours avant la séance de son conseil d'administration, les représentants des huit partis politiques de la Ville de Genève. En outre, lors d'une séance d'explications à la fin du mois de septembre, je crois – je n'ai pas mon agenda sous les yeux – les cheffes et les chefs de groupe du Conseil municipal ont été conviés et ont reçu le plus d'informations possible, assez techniques, précises et juridiques, en présence de Martin Anderson, notre avocat-conseil. Au niveau de la communication et de l'information, je pense que cela va dans le sens souhaité par l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants). Du reste, M^{me} Gaillard-Iungmann m'a confirmé en coulisse que son groupe était satisfait maintenant. A mon avis, au point de vue politique, nous avons pu rassurer toutes les personnes inquiètes.

Vous savez que je suis, comme d'autres ici sur le banc du Conseil administratif, un grand défenseur des services publics, et des clauses juridiques draconiennes ont été rédigées en vue de garantir le maintien de la participation majoritaire de la Ville de Genève dans cette société.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs, je suis saisi d'une motion d'ordre de M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann, qui demande de lier les rapports PR-457 A, PR-264 A, PR-456 A, ainsi que la résolution R-97, qui concernent le Grand Théâtre, et de les traiter après l'interpellation urgente I-156, «Personnel du Grand Théâtre», de M^{me} Gaillard-Iungmann. Celle-ci sera abordée tout de suite après les réponses aux questions orales.

Je donne la parole à M^{me} Gaillard-Iungmann.

M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI). J'ai déjà eu l'occasion de proposer au Conseil municipal, hier après-midi, de lier tous ces points en rapport avec le Grand Théâtre. Puisque nous avons décidé d'entamer la discussion, je vous demande de les réunir, car il y a urgence. Vous avez accepté hier d'ajouter l'interpellation I-156 à notre ordre du jour, profitons-en alors pour aborder tous les termes de cet objet!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, nous acceptons cette motion d'ordre, mais nous aimerions vous rendre attentifs au fait

que lier tous ces points ne devrait pas nous égarer. Hier, dans son intervention, M^{me} Gaillard-Iungmann a évoqué des problèmes de personnel au Grand Théâtre et j'aimerais bien que ces problèmes-là ne viennent pas occulter nos débats de fond ce soir, à savoir l'approbation des comptes du Grand Théâtre et d'autres questions fondamentales.

Je vous invite donc à être très circonspects en la matière, afin que les problèmes de personnel ne viennent pas nous conditionner dans le traitement de ces objets.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 42 oui contre 3 non (5 abstentions).

3. Questions orales.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Hier, beaucoup de questions ont été posées, dont une par M. Sébastien Bertrand, qui concernait la résolution R-90, intitulée «Pas d'économies sur le dos des plus pauvres». Cette résolution a été acceptée par le Conseil municipal le 10 avril 2006, mais il n'y avait pas eu d'urgence, Monsieur Bertrand, je le précise. Le Conseil administratif a traité plusieurs résolutions lors de sa séance du 26 avril 2006 et, à ce moment-là, j'ai transmis la résolution R-90 au Service social de la Ville de Genève en vue d'obtenir des éléments de réponse.

Ce problème – Monsieur Mino, cela vous intéresse aussi, puisque vous m'aviez posé la question – a été traité lors d'une séance de la Plate-Forme de coordination contre l'exclusion, qui réunit toutes les associations publiques et privées du canton, et le service public aussi. M. François Longchamp la copréside et il a entendu un certain nombre de récriminations de la part de ces associations.

C'est vrai, je suis d'accord avec vous, Monsieur Bertrand, il a été répondu en partie seulement à cette résolution. Je reconnais que la réponse a un peu tardé, puisque, à la suite du téléphone que j'ai eu avec Jacques Mino, j'ai envoyé une copie de cette lettre le 14 juin 2006. Nous aurions pu faire cela plus rapidement, *mea culpa, mea maxima culpa!*

Une autre question a été posée par M. Ricou: quand les graffitis du tunnel du square des Allobroges seront-ils nettoyés? Nous nous sommes renseignés. Ces graffitis ont été griffonnés sur une parcelle privée, raison pour laquelle la Ville de Genève, en principe, n'intervient pas. Je ne citerai pas le nom de la proprié-

taire de cette parcelle, mais nous allons tout de même intervenir auprès de cette dame, M^{me} Jeanne X, héritière d'une très vieille famille d'origine neuchâteloise, pour qu'elle nettoie ces graffitis, qui donnent à ce square une image de saleté inadmissible.

M^{me} Perler-Isaaz demandait si un contrôle des détecteurs de mouvements destinés à économiser les lumières dans les établissements scolaires est prévu pour l'école de la rue de Zurich. Le Service des écoles et institutions pour l'enfance, en concertation avec le Service de l'énergie du département de M. Ferrazino, donne la réponse suivante: la réparation des détecteurs de présence du rez-de-chaussée de l'école de la rue de Zurich est en cours. A noter que le Service de l'énergie a procédé à un réglage des seuils de détection des cellules durant l'été. Il faut le savoir, Madame Perler-Isaaz, durant les mois de juillet et août, les travaux ne vont pas très vite dans certains services, mais je pense que tout sera réparé d'ici à quelques jours.

Une question de M. Alexis Barbey concernait l'école de Geisendorf-Faller. Il demandait pourquoi les locaux prévus pour le restaurant scolaire ont été vidés avant la décision du Conseil municipal. Je me suis renseigné. Trois locaux sont concernés par cette opération. Premièrement, une salle d'enseignement a été fermée en raison de la suppression d'une classe pour cause de baisse des effectifs. Deuxièmement, l'atelier du livre et la structure d'accueil, qui partageaient un local, ont été déplacés dans d'autres locaux au premier étage, afin que ces activités disposent d'un local en propre, ce qui répondait à un souhait exprimé depuis longtemps. Troisièmement, le local des travaux manuels, situé dans l'ancienne cuisine, ne répondait plus à un besoin en raison d'une réorganisation de l'enseignement de cette matière.

Nous avons été informés de ces décisions du Département de l'instruction publique, qui ont été prises par l'inspecteur. Il est vrai, Monsieur Barbey, et je le ferai savoir à cet inspecteur, que ce n'était pas très habile vu que vous étudiez à l'heure actuelle en commission la possibilité de mettre ou non un restaurant scolaire à cet endroit. Certains fonctionnaires ne mesurent peut-être pas la valeur des symboles en politique...

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. J'ai une réponse à donner à M^{me} Ecuyer, qui s'interrogeait sur les bornes fontaines et sur le fait de savoir si on mentionnait régulièrement si l'eau était potable ou non. Les services responsables m'ont rappelé l'existence de 320 points d'eau en ville de Genève. Ce n'est pas rien et, sur toutes ces fontaines, il y a le pictogramme avec un verre et la mention «eau potable» lorsque l'eau peut être consommée. Ainsi, si vous ne comprenez pas le français, ce pictogramme sur fond bleu vous montre que vous

pouvez boire à cette fontaine. Ou bien, si l'eau est non potable, le verre du pictogramme, sur fond rouge, est barré d'une croix et vous comprenez qu'il ne faut pas y toucher.

Il est vrai que sur les 320 points – c'est là où vous avez raison, Madame – il y a parfois un certain nombre de déprédations. Les équipes me signalent que, en règle générale, une vingtaine de pièces sont à changer par année. A l'endroit que vous avez signalé, il a peut-être fallu un peu de temps pour intervenir et, sur les 320 points d'eau, il est parfaitement possible que quelques fontaines, par moments, soient dépourvues du pictogramme en question.

Mesdames et Messieurs, je peux vous l'assurer en tout cas, c'est bel et bien dans l'esprit qui était celui du Conseil municipal que nous avons mis en application votre décision, à savoir avec le pictogramme et le texte.

M. André Hediger, maire. Je réponds d'abord à une question posée hier par M^{me} Saez, qui demandait pourquoi deux lignes d'eau sont réservées à la piscine de Varembeé entre midi et 14 h. L'explication est la suivante: la piscine de Varembeé dispose de deux bassins, l'un de 33 m et l'autre de 25 m. Le bassin de 33 m offre sept lignes d'eau dont cinq sont à la disposition du public de 9 h à 17 h. Deux lignes d'eau sont réservées pour l'Ecole de natation de Genève. Dans le petit bassin de 25 m, il y a cinq lignes d'eau, dont deux lignes et demie sont ouvertes en permanence au public, le reste est attribué à l'Ecole de natation. Ce bassin dispose d'un fond mobile et il est surtout utilisé par les enfants de l'Ecole de natation. Dans les deux bassins, des lignes d'eau sont réservées aux heures où les gens ont congé, notamment à midi, pour qu'ils puissent venir apprendre la natation. On ne peut donc pas supprimer ces lignes d'eau pour l'ensemble du public.

Une autre question a été posée par M. Norer à propos des terrasses des établissements publics à la rue Jean-Violette. Actuellement quatre terrasses sont installées à la rue Jean-Violette et aux alentours immédiats, c'est-à-dire la rue de Carouge et la rue Prévost-Martin; il s'agit de la Sportive, la Communale, le Bar-à-Soupe, le Jules-Verne. Tous ces établissements ont obtenu des permissions pour l'installation de leur terrasse, dont les dimensions sont strictement déterminées et figurent sur des plans – à l'échelle 1/100^e – établis par le Service des agents de ville et du domaine public. Ces plans déterminent le marquage des limites des terrasses et, si vous regardez attentivement le sol, vous apercevrez ces traits rouges.

Pour l'ensemble des 700 à 800 terrasses saisonnières installées en ville de Genève, nous mettons progressivement en application les mesures destinées à accompagner l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur les terrasses d'établissements publics, effectif dès le 1^{er} janvier 2006. Après avoir été discuté avec

Questions orales

l'association professionnelle des cafetiers, ce nouveau règlement a été ratifié par mon département, par le Conseil administratif et par la Société des cafetiers, restaurateurs et hôteliers de Genève dont le président est également présent dans une commission en charge de la délimitation des terrasses.

Depuis quelque temps, pour mettre en application le règlement, des constats photographiques de toutes les terrasses de la ville ont été effectués sous plusieurs angles. Ces informations seront analysées et déboucheront sur l'envoi d'un premier courrier aux titulaires des terrasses concernées afin qu'ils modifient les points non conformes à l'autorisation et au règlement. Un deuxième constat sera ensuite effectué et il pourra être suivi, si nécessaire, de mesures coercitives.

En ce qui concerne le quartier de la rue Jean-Violette, les premiers constats photographiques ont été effectués le 15 août 2006, mais ils n'ont pas encore pu être traités. La section du Service des agents de ville et du domaine public chargée des terrasses ne comprend que deux personnes et cela prendra donc un certain temps. Le travail de mise en conformité au centre-ville a déjà commencé et il se poursuivra périmètre par périmètre. Bien entendu, des courriers seront envoyés prochainement.

Concernant le Café Jules-Verne, qui est peut-être celui dont vous parliez, Monsieur Norer, une autorisation pour une terrasse à la rue Prevost-Martin a été délivrée. A ce jour le service réserve sa décision en ce qui concerne une demande complémentaire pour la rue Jean-Violette, dans l'attente notamment des divers préavis qui doivent toujours être donnés, notamment celui du Service d'incendie et de secours.

Cet établissement a fait l'objet de plaintes de voisins auprès de la gendarmerie et il en sera tenu compte dans la décision en vue de délivrer une autorisation. Dans le constat fait par mes services il apparaît que des tables et des chaises sont parfois installées à la rue Jean-Violette sans permission. Un courrier sera adressé prochainement à cet établissement pour relever les éléments non conformes et mettre fin à toute extension non autorisée, avec des mesures coercitives s'il le faut. Voilà les réponses que je pouvais apporter.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Je réponds brièvement à M. Fourcade pour affirmer que les chiffres qu'il a donnés hier sont faux. Ce sont des données confidentielles, Monsieur Fourcade, mais si cela vous intéresse, nous pouvons en parler, car j'ai quelques informations à vous donner à ce propos.

4. Interpellation du 12 septembre 2006 de M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann: «Personnel du Grand Théâtre» (I-156)¹.

M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI). Cette interpellation s'adresse à M. Patrice Mugny, puisqu'il est responsable du département des affaires culturelles. Vous avez été informé comme nous, Monsieur Mugny, de cette lettre écrite et signée par une septantaine de personnes du Grand Théâtre. Ce qui est frappant, dans cette lettre, outre les circonstances dramatiques à l'origine de sa rédaction, c'est qu'un nombre non négligeable d'employés du Grand Théâtre se mobilisent pour exprimer une souffrance qui est patente entre les lignes, et même dans les lignes, au premier degré de ce texte.

Nous voyons bien – nous en avons déjà eu l'impression à la commission des arts et de la culture, entre autres – l'existence d'un certain malaise parmi les employés du Grand Théâtre. A un moment donné, on a parlé de harcèlement et il y a peut-être eu des cas de mobbing, sans que rien, naturellement, ne puisse être traité par le pouvoir politique de la Ville. A mon avis, il est temps maintenant d'entrer en matière et de répondre à cette souffrance comme il se doit. Pour cette raison, je suis ravie de vous laisser la parole, Monsieur Mugny, et d'entendre votre projet sur cette question.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Effectivement, vendredi dernier, j'ai reçu une lettre assez bouleversante signée par une septantaine de personnes. Certaines signatures sont très lisibles et plusieurs employés ont indiqué leur nom et leur fonction au Grand Théâtre; d'autres personnes ont juste signé. Nous avons compté une septantaine de signatures, ce qui représente à peu près la moitié des 140 fonctionnaires du Grand Théâtre de Genève. En préambule, je dirai deux ou trois choses pour montrer la difficulté d'appréhender le problème. Ensuite, Madame la conseillère municipale, Mesdames et Messieurs, je vous ferai deux ou trois propositions dont nous avons discuté avec la direction du Grand Théâtre et un certain nombre de partenaires. J'espère encore que cette discussion s'élargira dans les jours à venir.

La première chose à dire est que le Grand Théâtre est un cas très particulier. Dans le domaine de la culture, nous avons aujourd'hui deux systèmes. Le premier, en prise directe – comme pour un musée – et, dans ce cas-là, le département des affaires culturelles et le Conseil administratif sont les patrons des personnes employées, qui sont des fonctionnaires. Le deuxième système est par délégation, comme pour la plupart des théâtres ou pour l'OSR: nous donnons une subvention et une fondation de droit public ou privé gère l'institution. La Ville a ou n'a pas

¹ Annoncée et motion d'ordre, 735.

Interpellation: personnel du Grand Théâtre

de représentant. Le patron, c'est la fondation, éventuellement le directeur ou la directrice, et la Ville ne peut agir que par le biais de la subvention.

Le Grand Théâtre est particulier, puisque, pour des raisons historiques, 140 fonctionnaires – en chiffres ronds – des services techniques et administratifs sont mis au service, avec la maison, d'une activité artistique. En revanche, les activités artistiques relèvent de contrats de droit privé, comme pour le ballet du Grand Théâtre ou le chœur, par exemple. Mais il y a un aspect très particulier: ceux qui s'occupent des employés de la fonction publique au sein du Grand Théâtre sont des gens du privé. Cela veut dire que le patron du Grand Théâtre, au sens artistique, M. Jean-Marie Blanchard, est aussi, par délégation, le patron du personnel. Ensuite, il y a le secrétaire général et les chefs, qui sont tous sous contrat de droit privé, et le personnel de la fonction publique est en quelque sorte mis à la disposition de cette fondation.

Quand un problème surgit, l'affaire doit remonter jusqu'à la direction du Grand Théâtre, avant d'arriver au département des affaires culturelles. En fait, il n'y a quasiment pas d'intermédiaires entre le magistrat – ou la direction du département – et la fonction publique du Grand Théâtre. C'est vrai, ces derniers mois, il y a eu des problèmes – à tort ou à raison, j'y reviendrai, cela marche plus ou moins bien au Grand Théâtre – et nous arrivions à les régler, puisque, *in fine*, les fonctionnaires faisaient appel au département. La direction du Grand Théâtre, même si elle souhaitait résoudre la difficulté, devait aussi faire appel à nous, car ces fonctionnaires dépendent administrativement de la Ville. Je vous donne ces explications pour que vous compreniez avec quelle difficulté l'information remonte parfois jusqu'au département.

Dans le cas particulier, j'ai été surpris, dans la mesure où nous avons agi et où je croyais avoir résolu une partie des problèmes. Nous savions qu'il y avait eu des accusations de mobbing – nous en avons discuté à la commission des arts et de la culture et nous avons même eu une réunion spéciale dans mon département. Les accusations de mobbing et de harcèlement nous ont amenés à modifier le mode d'enquête administrative, qui s'est révélé insatisfaisant dans de tels cas. Cela étant, l'enquête avait conclu très clairement qu'il n'y avait ni mobbing ni harcèlement.

Mais cet avis n'était pas du tout partagé par les syndicats, ni par des personnes comme vous, Madame la conseillère municipale. Nous nous sommes dit qu'il fallait bien se référer à quelque chose – cette enquête a été menée par des gens parfaitement honnêtes – et nous avons essayé de régler ce problème. Je passe sur les détails. Nous pourrions revenir sur notre manière de régler l'affaire pour les gens concernés, pour les personnes accusées et celles qui considéreraient avoir subi, pour des raisons objectives ou subjectives, des comportements inadmissibles. Mais nous avons le sentiment d'avoir réussi à régler cette affaire.

Lors de la sortie du Conseil municipal à Versoix, le samedi 26 août 2006, j'avais dit à certains d'entre vous que des rendez-vous étaient encore pris jusqu'au mois de décembre. Nous avons réuni tout le personnel du Grand Théâtre, celui de la fonction publique et celui de la fondation, pour parler du mobbing et du harcèlement. Nous avons même décidé, aux frais de la Ville, de former tous les cadres, depuis les strates les plus élémentaires jusqu'aux gens dont les responsabilités sont importantes, sur la nature du mobbing, en les incitant à ne pas le pratiquer et à intervenir s'ils se rendaient compte que d'autres s'y livraient. Nous étions dans cette phase-là.

Il y a eu un décès malheureux – vous en avez parlé hier, je n'y reviendrai pas – qui, à mon avis, n'est pas lié à ce fait-là. Mais l'effet de ce décès a été comme un déclencheur pour tous les signataires de cette lettre bouleversante. Elle dit: «Nous souffrons, qu'attendez-vous pour agir?» Evidemment, nous ne sommes plus dans une polémique où les syndicats rouspètent. Non, lorsqu'une septantaine de personnes expriment une souffrance – même si certaines ont peut-être signé par suivisme – il s'agit d'une situation extrêmement claire.

Vendredi, dès que nous avons reçu cette lettre, j'ai appelé différentes personnes à la direction du Grand Théâtre – le président, le directeur – et j'ai eu des discussions dans mon département. Nous nous sommes rencontrés rapidement et, hier encore, le bureau du conseil de la Fondation du Grand Théâtre s'est réuni. M^{me} Spielmann, qui représente le Conseil municipal au sein de cet organe, y a participé, je crois. Les choses suivantes ont été décidées. Premièrement, la parole doit circuler. Lors de notre dernière rencontre avec le personnel, peu de questions avaient été posées et les échanges furent peu nombreux. Nous pouvions penser, finalement, qu'il n'y avait pas tant de problèmes ou, au contraire, que certaines personnes étaient terrorisées.

Mais, entre les deux extrêmes, il devait bien y avoir quelque chose, si les gens s'expriment aujourd'hui par le biais de cette lettre. Demain matin, nous afficherons, sur les panneaux destinés au personnel, un avis à l'intention des signataires de cette lettre pour leur dire que nous les rencontrerons le 21 septembre 2006, à 10 h, au Muséum d'histoire naturelle. Nous leur demanderons de parler – nous voulions même enregistrer les entretiens, mais nous y avons renoncé, car cela ferait un peu «policier»... Nous prendrons note, entre autres, des reproches formulés et à l'encontre de qui ils s'adressent. Nous essayerons d'établir un genre de cahier des charges de ce qui se passe, de ce qui est ressenti. Le ressenti est clair, après il y a l'établissement des faits. Mais les personnes devront s'exprimer sur les faits réels et incontestables, même si, par la suite, des parts subjectives entreront là-dedans.

Deuxièmement, nous aimerions faire un audit. Avec la direction du Grand Théâtre, nous avons décidé de ne plus agir comme les autres fois, c'est-à-dire en

faisant d'abord une enquête administrative sur le problème particulier. Il y a eu un audit de PriceCooperWaterhouse pour déterminer si les personnes devaient rester ou non, mais, maintenant, nous ferons un audit sur le fonctionnement général du Grand Théâtre. Evidemment, deux ou trois mois s'écouleront entre le moment où nous choisirons les personnes responsables de l'audit et la publication des résultats. Avant le mois de décembre de cette année, nous n'aurons certainement pas d'éléments clairs. Mais nous entreprendrons cet audit rapidement, et le conseil de la Fondation du Grand Théâtre se réunira d'ailleurs mardi prochain 19 septembre déjà.

Nous savons que les audits sont délicats. En effet, la personne choisie pour le faire peut paraître, selon les uns, trop proche du secteur privé ou, selon les autres, complètement liée à la fonction publique. Nous consulterons différents partenaires et nous avons déjà réfléchi, cet après-midi, au sein de mon département, aux personnes susceptibles d'être proposées. Nous aimerions vraiment que la crédibilité de cet audit soit reconnue par tout le monde. Il ne doit pas être dit plus tard que la direction, une fois de plus, a pris ceux qu'elle souhaitait ou cédé face aux syndicats. Cet audit doit être de qualité pour servir de référence à partir de laquelle nous pourrions travailler.

Troisièmement, nous savons que la commission du personnel, jusqu'à présent formée principalement de fonctionnaires, rencontrait la direction du Grand Théâtre. Je ne dis pas que ces discussions ne se passaient pas bien – je n'y étais pas – mais, dorénavant, en accord avec la direction du Grand Théâtre, cette commission se réunira plus régulièrement et une personne du département – le directeur ou un chef de service proche des métiers techniques et administratifs pratiqués dans l'institution – se rendra régulièrement aux réunions de la commission du personnel, pour voir et entendre ce qui s'y passe.

Il y aura donc la réunion du 21 septembre 2006 au Muséum d'histoire naturelle. J'espère que la commission du personnel sera présente, car il lui revient aussi, lors de telles séances, de discuter des problèmes peut-être non exprimés devant la direction ou le magistrat – je comprends que nous puissions impressionner certains... L'audit garantit toujours la confidentialité aux gens, ce qui devrait leur permettre d'exprimer leurs reproches à titre individuel.

Je m'engage clairement pour que, dans les mois à venir, le Conseil municipal soit régulièrement informé sur le déroulement de l'audit. La méthode doit encore être discutée – soit un sous-groupe d'une commission, soit une partie du Conseil municipal. Je le répète, le conseil de la Fondation du Grand Théâtre se réunira mardi 19 septembre déjà, mais, d'ici là, nous n'aurons pas encore choisi la société à qui sera confié cet audit et des séances extraordinaires seront certainement nécessaires dans un délai de deux ou trois semaines pour nous déterminer. Ensuite, la réalisation de l'audit prendra entre deux et trois mois,

ce qui nous amènera aux alentours de décembre, au moment du vote du budget. Je ne fais pas de lien avec le budget, mais, à ce moment-là, nous pourrions vous expliquer l'état de la situation et les mesures prises, mais je ne peux pas présumer aujourd'hui de leur nature. A entendre certains aujourd'hui, telle personne se comporterait mal, d'autres se plaignent, mais ils ne savent pas ce qu'ils ont...

A l'époque, je me suis référé à l'enquête administrative – je n'ai pas fait l'enquête moi-même – menée d'une manière indépendante par un homme et une femme, et on était un peu fâché du côté du syndicat, d'ailleurs... Je ne présumerai pas aujourd'hui des résultats de cet audit, j'espère simplement, Mesdames et Messieurs, que vous serez convaincus au fur et à mesure que l'information vous sera transmise. Si des critiques doivent être exprimées, je souhaite qu'elles ne fassent pas de cette affaire un sujet de polémique. J'espère vraiment que les gens du Grand Théâtre auront le sentiment que le Conseil municipal et le Conseil administratif, en particulier, feront leur travail de patron des fonctionnaires et de membres du conseil de la Fondation du Grand Théâtre. Ainsi, avec la direction, nous arriverons à des mesures susceptibles de créer une atmosphère plus agréable que celle qui semble régner aujourd'hui au Grand Théâtre.

J'ai cherché à aller à l'essentiel, mais si vous avez encore des questions, je suis prêt à y répondre, publiquement ou non. Mais j'espère que ces premières explications seront de nature à apaiser les tensions.

Le président. Monsieur Lathion, vous demandez la parole, mais comme le précise l'article 56 du règlement du Conseil municipal, seule la personne ayant déposé l'interpellation a le droit de répliquer au Conseil administratif, qui pourra répondre une deuxième fois. Sauf si – c'est l'alinéa 3 – le Conseil municipal décide d'ouvrir la discussion, mais aucune demande n'a été formulée dans ce sens pour l'instant...

M. Jean-Charles Lathion (DC). Monsieur le président, effectivement, je souhaiterais que nous puissions discuter de cette interpellation, puisque M. Mugny a annoncé une procédure. J'ai des interrogations quant à la procédure d'audit dont il a parlé et je demande l'ouverture de la discussion.

Le président. Bien, nous allons voter.

Mise aux voix, l'ouverture de la discussion sur l'interpellation est acceptée par 34 oui contre 17 non (6 abstentions).

M^{me} Catherine Gaillard-Jungmann (AdG/SI). En fait, plus que répliquer, j'aurais surtout une question à poser à M. le magistrat. Monsieur Mugny, vous avez parlé de cette séance informative, pensez-vous que les conseillères et les conseillers municipaux pourront s'y rendre?

M. Jean-Charles Lathion (DC). D'emblée, j'aimerais dire que je compatis à la condition du personnel du Grand Théâtre et j'espère que les mesures qui seront prises contribueront à éclaircir cette situation et à améliorer le fonctionnement de l'institution. Mais des questions se posent tout de même. Je suis interpellé par les méthodes annoncées. Je m'explique: nous avons eu vent, au niveau de la commission des arts et de la culture, de certains problèmes du personnel, mais il nous a été annoncé que ceux-ci étaient traités et sous contrôle. Aujourd'hui, nous nous apercevons que ce n'est pas le cas.

Nous avons tout un dispositif avec le conseil de la Fondation du Grand Théâtre – où les partis sont représentés – une autorité de surveillance et une autorité de tutelle – le Conseil administratif. Dans la mesure où ces dispositifs fonctionnent, nous devrions éviter la tournure dramatique prise par de tels problèmes. Le fait d'avoir recours à un audit est-il simplement un aveu d'incompétence? Le Conseil administratif – autorité de tutelle – se sent incompétent parce qu'il n'a pas, au niveau des ressources humaines et de son organisation, les moyens de gérer cette situation.

A partir de ce moment-là, cela veut dire que le Conseil administratif a de grands problèmes dans le cadre de son fonctionnement. Je me pose donc quelques questions de fond. Qui fera l'audit? Combien coûtera-t-il? Pourquoi le fera-t-on? Cet audit portera-t-il également sur le fonctionnement du département concerné?

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Je répondrai d'abord à M. Lathion, puis à M^{me} Gaillard-Jungmann.

Nous sommes à quelques mois des élections, Monsieur Lathion, mais tout de même...

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je ne suis pas candidat!

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Jusqu'à présent, à la commission des finances et ailleurs, on considère que le département des affaires culturelles est bien géré et qu'il ne connaît pas de problème majeur. Pour répondre à votre

dernière question: non, je ne vais pas étendre l'audit à mon département, ou alors il faudrait m'en expliquer les raisons...

En préambule, j'ai expliqué cette mixité «personnel fondation» et «personnel fonction publique». Nous sommes dans une ambiguïté. Je m'explique. Pour la partie «personnel fondation», le patron est la fondation, sans contestation possible, au sein de laquelle le Conseil administratif et le Conseil municipal ont des représentants. Dans le cas du «personnel fonction publique» – 140 fonctionnaires – la Ville est le patron, mais elle a délégué – bien avant mon arrivée, peut-être même avant que vous soyez là, Monsieur Lathion – à la fondation la responsabilité de la gestion de ce personnel, sauf en cas de recours au département et au Conseil administratif. Ce qui a été fait à plusieurs reprises. Il y a donc deux patrons pour la même catégorie de personnel.

Nous sommes dans une situation un peu bizarre. Le département – et, par extension, le Conseil administratif – doit-il à chaque fois attendre que le Grand Théâtre nous transmette ses problèmes pour que nous essayions ensuite de les régler? Finalement, nous sommes au bout de la chaîne et nous devons résoudre des problèmes liés à des conditions que nous n'avons pas pu suivre de près. Je ne mets pas le Grand Théâtre en question, je dis juste que nous sommes au bout de la chaîne.

Nous avons envie de comprendre les dysfonctionnements. C'est aussi le souci du Grand Théâtre, puisque son directeur, M. Blanchard, et son président, M. Bruno de Preux, souhaitent cet audit. Le Conseil administratif y est aussi favorable, j'en ai parlé ce matin lors de notre séance. Si j'ai bien compris, M^{me} Gaillard-Iungmann n'y est pas opposée, sinon elle l'aurait dit dans sa réplique et, à ma connaissance, étant donné les bruissements qui m'arrivent, les partenaires sociaux eux-mêmes pourraient être intéressés, suivant les conditions de son déroulement.

Monsieur Lathion, on ne fait pas un audit après un petit problème, mais quand un malaise général et diffus est difficile à comprendre. Un regard extérieur permet de comprendre des choses que les gens qui ont la tête dans le guidon – comme on dit – ne comprennent pas.

Pour vous répondre au sujet du financement de l'audit, l'idée est de prélever l'argent sur le fonds de réserve du Grand Théâtre, puisque, cette année, il n'a pas fait de déficit. Le fonds de réserve est prévu pour les situations difficiles sur le plan financier ou pour les cas de crise comme celle qui nous occupe ce soir.

Monsieur Lathion, vous demandez qui mènera l'audit. Vous n'avez pas été attentif, car j'ai déjà dit que je n'en savais rien. Mugny ne décidera pas seul, ni non plus M. Blanchard! Nous en discuterons, car nous voulons une société crédible, non seulement pour nous ou pour les employés du Grand Théâtre, mais aussi

pour les gens de l'extérieur: le Conseil municipal, les syndicats... Pourquoi, en effet, faire un audit si, à l'arrivée, il n'a aucune valeur aux yeux des syndicats? Cela n'aurait pas de sens et vous me le concéderez, je l'espère. Par conséquent, nous chercherons soigneusement un partenaire capable, en qui une majorité de personnes auront confiance. Le résultat de ce travail ne doit pas aussitôt être contesté, ni déclencher une nouvelle polémique.

Enfin, pour répondre à votre question au sujet de la séance d'information de mardi prochain au Muséum, Madame la conseillère municipale, j'ai le sentiment que les conseillers municipaux, à ce stade de l'affaire, ne doivent pas être présents. Pourquoi? Le personnel a écrit au Conseil administratif en sa qualité de responsable du personnel de la catégorie «fonction publique» du Grand Théâtre, voire, par extension, du personnel de tous les services administratifs et techniques.

Bien entendu, les signataires de la lettre, les syndicats et d'autres personnes concernées peuvent rencontrer des conseillers municipaux. C'est une décision privée. D'ailleurs, ils l'ont fait précédemment. Mais, en tant qu'employés du Grand Théâtre, ils doivent rencontrer l'employeur, c'est-à-dire le Conseil administratif et non le Conseil municipal. Toutefois, personne n'empêche les conseillers municipaux – à titre individuel – ou une délégation de commission de rencontrer des gens du Grand Théâtre, si une telle rencontre est souhaitée par les deux parties.

Mesdames et Messieurs, j'espère avoir été clair et, je le répète, nous verrons ensuite ce qu'il adviendra. J'espère n'avoir oublié aucune question de M. Lathion, mais, si c'était le cas, je pense que vous vous empresseriez de me le signaler...

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je souhaiterais savoir ce qui est fait par la Ville, au niveau du Service des ressources humaines (SRH), pour les questions de mobbing, de harcèlement. Un programme existe, me semble-t-il, et il permet d'intervenir. Pouvez-vous nous donner quelques explications à ce sujet?

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Monsieur Lathion, il existe une cellule et elle a été mobilisée. Je croyais avoir expliqué tout cela, mais je le répète volontiers. Je l'avais expliqué à la commission des arts et de la culture, mais vous avez peut-être besoin que je l'explique publiquement, Monsieur Lathion... Je le fais avec bonheur.

Cette cellule s'est déplacée au Grand Théâtre, où nous avons réuni tout le personnel. Pendant près de deux heures, les membres de cette cellule – une psychologue, des représentants du SRH et du département – ont défini ce qui est considéré, en Suisse, comme du mobbing, du harcèlement. Ils ont expliqué com-

ment s'y opposer et, surtout, comment et qui appeler au secours, ainsi que les procédures.

Parallèlement, nous avons décidé de mettre sur pied une formation, destinée à l'ensemble des cadres, sur la nature du mobbing, comment l'éviter et comment le repérer quand d'autres le pratiquent. Cette formation démarrera incessamment. Bien entendu, je n'avais pas prévu cette lettre des employés du Grand Théâtre.

Tout à l'heure, vous avez demandé si quelqu'un, à l'intérieur du Grand Théâtre, vérifiait ce qui s'y passe. Nous avons toujours du personnel pour tout, vous le savez bien, mais, de temps en temps, un regard extérieur est utile pour mettre le doigt sur des choses que la logique administrative quotidienne ne permet plus de voir. J'espère avoir, cette fois-ci, répondu à toutes vos questions.

L'interpellation est close.

5.a) Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 8 mars 2006 en vue de l'approbation du budget de la saison 2006/2007 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (PR-457 A)¹.

Rapporteuse: M^{me} Vera Figurek.

La commission des arts et de la culture s'est réunie le 11 mai 2006, sous la présidence de M^{me} Florence Kraft-Babel, afin de traiter de cet objet.

M^{me} Vjosa Gervalla, procès-verbaliste, est remerciée pour la prise des notes de séance.

La commission a procédé à l'audition de M^e Bruno de Preux, président de la Fondation du Grand Théâtre, de M. Jean-Marie Blanchard, directeur du Grand Théâtre, et de M. Antonio Soragni, administrateur du Grand Théâtre.

M. Soragni rappelle pourquoi le Conseil municipal est sollicité afin d'approuver le budget 2006/2007 du Grand Théâtre.

¹ «Mémorial 163^e année»: Proposition, 6057.

Depuis l'automne dernier, la Fondation du Grand Théâtre a reçu la visite du Contrôle financier et a été rendue attentive par ce dernier du fait que, dans les statuts de la fondation, il était clairement mentionné que le budget et les comptes devaient être approuvés par le Conseil municipal.

Le Conseil municipal a donc renvoyé les comptes à la commission des finances du Conseil municipal.

En ce qui concerne le budget, la commission des arts et de la culture a été jugée plus à même de discuter de cette proposition.

M^e de Preux informe la commission du fait que le budget 2006/2007 a pu être respecté, en partie grâce à la Ville de Genève pour les appuis précédents, à savoir le fameux million alloué comme garantie de déficit qui était indispensable au fonctionnement de l'institution. Aussi, le Grand Théâtre a pu s'engager à ne pas descendre en-dessous de 18 danseuses et danseurs, en ce qui concerne son ballet.

En dépit de l'aide de la Ville, les finances sont sans cesse sur la corde raide. En effet, il a été difficile de présenter un budget équilibré, car la fondation a dû faire face à un manque de recettes. Elle n'a pas réussi à reprendre tous les financements privés. L'Association des communes genevoises augmentera de 200 000 francs sa subvention et la Fondation Safra s'engagera à hauteur de 350 000 francs.

Des décisions d'ordre salarial ont donc dû être prises. Il a été décidé de baisser le nombre de danseuses et danseurs à 18 et de rajouter des stagiaires afin de combler les effectifs.

Il est rappelé aux commissaires que le ballet contribue à alimenter les recettes du Grand Théâtre, non seulement grâce aux représentations locales, mais également grâce aux tournées.

D'autres mesures ont été décidées afin de faire face aux difficultés budgétaires. Une augmentation de 1% du prix des billets sera effectuée. Le renouvellement informatique qui avait été préconisé sera supprimé pour cette année. Il ne sera plus fait appel à des ballets invités afin de réduire les dépenses.

Suite à toutes ces décisions, la fondation est à même de présenter un budget équilibré.

M^e de Preux tient à rappeler à la commission que le taux d'effort du Grand Théâtre lui-même est considérable. En effet, grâce aux mécènes et aux sponsors, il s'élève à 32%.

Les autres 67% constituent l'ensemble des subventions publiques constituées par l'Association des communes genevoises, la Ville de Genève et la garantie de déficit.

M. Blanchard précise qu'il faut s'y prendre trois ans à l'avance pour la programmation et que, entre le budget prévu à l'époque et celui de maintenant, il a fallu faire de nombreuses modifications.

Entre autres, une production faite par le Grand Théâtre a dû être abandonnée. Le ballet ne comporte plus que 18 danseuses et danseurs professionnels, ce qui semble être vraiment le seuil minimal. Les autres danseurs sont des stagiaires engagés pour une année. Par la suite, ils sont confirmés ou non. Auparavant, les stagiaires étaient formés deux ou trois ans. A l'heure actuelle, le ballet comporte 21 danseurs professionnels.

Après l'introduction des auditionnés, la présidente propose de passer aux questions d'ordre général des commissaires.

Une commissaire s'étonne du fait que ce sont les artistes qui vont pâtir des mesures d'économie. Or, les postes de direction ne changent pas. Elle s'enquiert donc de savoir s'il n'est pas possible de faire des économies ailleurs que sur le ballet, qui génère des recettes.

Il lui est répondu que la fondation s'est battue pour le maintien du ballet et qu'il n'est pas possible d'économiser sur le fonctionnement. Il serait inquiétant de réduire les dépenses sur le poste «production».

Il est expliqué que, par rapport au budget de l'année passée, il y avait 550 000 francs qui manquaient. Aussi, il a été décidé d'augmenter les recettes sur la billetterie, de faire des efforts sur l'informatique (en renonçant à la dépense de 65 000 francs) et sur la production. En revanche, les efforts faits sur la masse salariale sont faibles, car les effectifs n'ont presque pas changé. C'est le ballet qui est touché, car il y a également des départs naturels. Les choristes ne partent pas d'eux-mêmes.

Un commissaire constate que, par rapport à d'autres institutions, des augmentations phénoménales sont demandées à chaque fois. Il demande donc si l'on ne pourrait pas décider de fixer une limite de financement au-delà de laquelle le Grand Théâtre n'irait pas. Il propose par exemple 52 millions.

M. Blanchard rappelle que, par rapport aux années 1990, la Ville est en retard de 1 million. Le Grand Théâtre avait dû compenser avec des apports privés. Les mécènes privés constituent 30% des recettes propres au Grand Théâtre. Ce serait malhonnête de dire oui.

Une commissaire déplorait les efforts demandés au budget artistique par rapport à l'administratif. Mais M. Blanchard confirme que les dépenses administratives sont nécessaires. Il s'agit du service pédagogique (2000 jeunes chaque année), d'Internet (interne et le site par lequel des places sont vendues), des conférences «une heure avant» qui ont un grand succès. Il n'y a donc pas que des postes de direction dans les lignes administratives.

M. Blanchard tient à préciser que le Grand Théâtre fait face à une concurrence: Internet, la télévision et les autres institutions. A l'époque, le Grand Théâtre bénéficiait également de l'entrée des abonnements. Depuis cinq ans, il y a de nouveaux abonnés. Cela implique un travail de fidélisation.

Un autre commissaire aimerait une précision sur l'engagement temporaire des danseuses et danseurs. Les danseurs stagiaires sont-ils les mêmes que ceux que l'on appelle danseurs temporaires?

Il lui est répondu que tous les danseurs sont engagés à la saison, selon les échelles de salaire allant de G à A. Les autres sont des stagiaires.

Un commissaire demande si le Grand Théâtre a son propre système de promotion et aimerait savoir ce qui est fait en termes de publicité hors de Genève.

Il est répondu que la promotion a toujours été interne, sauf qu'à l'époque il était fait appel à un graphiste externe. Actuellement, un graphiste a été engagé. Ainsi, toute la promotion relève du Grand Théâtre.

En ce qui concerne la publicité, faute de moyens, il n'y a pas d'affichage en France ou dans le canton de Vaud et peu est fait à Genève, sauf pour le lancement de la saison.

Quant à Internet, le budget est insuffisant, mais 22 à 25% des billets demeurent vendus en ligne. C'est peu coûteux et efficace.

Un autre commissaire souhaiterait le rappel détaillé des dépenses prises en charge par la Ville de Genève avec ce qui est mis au budget municipal.

M^e de Preux lui précise que la Ville finance le salaire de ses fonctionnaires à hauteur de 16 millions, ainsi que les autres employés ne relevant pas directement de la Ville à hauteur de 12 millions. 28 millions sur les 52 sont donc dédiés aux salaires. Les 7 millions restants sont versés aux artistes (masse salariale ou cachets). On arrive ainsi à 35 millions sur les 52.

M. Soragni précise que 52 millions constituent le coût général. La Ville de Genève finance 32 millions pour les salaires de 120 à 130 fonctionnaires, pour la subvention d'exploitation et les frais d'énergie. La fondation assume le reste des 20 millions.

La même politique salariale est appliquée entre les personnes engagées par la Ville et celles engagées par la fondation.

En résumé, les personnes artistiques sont financées par la fondation: le chœur, le ballet, la direction et l'encadrement. Les personnes de la Ville de Genève font partie du domaine technique et financier.

Le même commissaire demande si la fondation est en possession de la comptabilité analytique par prestations. Il lui est répondu que non en ce qui concerne les productions, mais qu'elle existe pour les spectacles.

Un autre commissaire ne comprend pas pourquoi les auditionnés ont dit que la pérennisation du fameux million était indispensable.

M. Soragni explique que, l'an dernier, il manquait 2 113 000 francs. Dans le débat du Conseil municipal, ce million est entré dans le budget de la Ville de Genève et la fondation a mis le reste. Il demeure indispensable si l'on veut garder le fonctionnement actuel.

Les auditionnés saisissent l'occasion pour préciser qu'il n'est pas dans l'intention de la fondation de sacrifier le ballet, car il a été entrepris, au contraire, un travail de fidélisation d'un public «ballet». En effet, de 2003 à 2005, les abonnements «ballet» ont doublé.

Un commissaire demande pourquoi 500 000 francs provenant du mécénat sont partis. Il lui est répondu par M^e de Preux que la Fondation Edmond Safra avait accepté de donner 750 000 francs, l'Association des communes genevoises 200 000 francs et la Fondation Wilsdorf 200 000 francs.

La Fondation Safra reconduit son aide à hauteur de 350 000 francs pour les deux années suivantes. La Fondation Wilsdorf n'a pas reconduit, car elle a déjà financé toutes les loges, l'accès aux personnes à mobilité réduite, etc.

Une commissaire a constaté de gros changements dans la programmation en comparaison des documents présentés en décembre 2005. Presque tous les récitals ont changé. En parallèle, elle s'aperçoit qu'en page 7 l'augmentation sur les billets est de 1% et non de 5% comme il avait été annoncé.

Il lui est précisé qu'il faut entendre 5% en plus du 1%, ce qui équivaut à 6% d'augmentation, modulé selon les catégories de places.

Il est demandé ensuite si, lorsque le Bâtiment des Forces-Motrices est en relâche, le Grand Théâtre paie le loyer. M. Blanchard répond par l'affirmative.

La même commissaire s'étonne du fait qu'en période de crise budgétaire il est prévu dans la programmation de mettre sur pied *Les Maîtres chanteurs de Nuremberg*. Elle estime que c'est très coûteux et demande si le prix des billets sera calculé en conséquence.

Il lui est répondu par l'affirmative et il est précisé que le Grand Théâtre ne veut pas entrer dans une programmation de crise, car il risquerait à terme de perdre son public fidèle et même une partie de son mécénat. Il est reconnu que cet opéra est coûteux mais compensé par un *Don Pasquale* ou un *Barbe bleue* qui ne nécessitent pas de grosses dépenses.

Un commissaire poursuit en constatant que, chaque fois que le Grand-Théâtre fait face à des problèmes budgétaires, il menace de supprimer le ballet. Ne pourrait-il pas plutôt faire des économies sur les productions, quitte à en supprimer?

Les auditionnés affirment qu'actuellement les recettes propres au Grand Théâtre couvrent tout l'artistique et une partie de l'administratif. Les mécènes paient, car les productions augmentent aussi par le nombre. Si le niveau et la qualité baissent, les privés partiront.

Il serait envisageable de programmer deux reprises. Cela convient pour une saison, mais pas pour deux ou trois, car l'institution décline. Les spectateurs mettent un certain prix, car ils sont d'accord de participer à la qualité, à la venue de grands noms.

Cela demeure donc peu viable. Il ne resterait donc qu'à s'attaquer aux ateliers, au bâtiment ou ailleurs. On toucherait donc au structurel.

M^e de Preux souligne que pendant longtemps la subvention n'a jamais été indexée. Aussi, le président-mécène mettait de sa poche. Actuellement, le président tient à dire qu'il ne peut agir de la même manière. Il est donc annoncé à la commission que la fondation sera toujours sur la corde raide en ce qui concerne son budget, car on arrive au bout du mécénat.

Une commissaire demande aux auditionnés un budget prévisionnel par spectacle.

La présidente propose ensuite de passer à l'étude, page par page, du budget.

- Page 9, 320060, téléphones, fax, natels: + 19 000 francs:
Il est conseillé de se référer aux comptes pour davantage de précisions. M. Soragni explique que ce chiffre a pour but d'être le plus proche possible de la réalité. La téléphonie entre dans le budget du Grand Théâtre et non pas de la Ville de Genève.
- Page 11, 400200, direction artistique: + 170 000 francs: destinés à payer le professeur permanent de ballet afin de ne pas faire appel à beaucoup de professeurs invités.
- Page 13, 410010, communication presse: + 50 000 francs:
Ce sont les frais réels des comptes 2003/2004.
- Page 13, 421030, nettoyage des bâtiments: – 80 000 francs:
Après une mise en concurrence, le contrat actuel avec l'entreprise de nettoyage a été renégocié. A la question d'une commissaire de savoir si les travailleuses et travailleurs sont sans-papiers, il est répondu que l'entreprise fait partie de l'AGED qui respecte les conventions collectives.

- Page 13, 43, informatique: rénovation des installations informatiques, – 65 000 francs: quelle est l'implication de la Direction des systèmes d'information (DSI)?
Réponse de M. Soragni: L'informatique du Grand Théâtre s'est développée de manière indépendante de la DSI. La Ville de Genève ne participe pas. Le Grand Théâtre a un réseau de 100 postes de travail financé par la Fondation du Grand Théâtre et la Fondation Wilsdorf (400 000 francs il y a trois ans). Le Grand Théâtre est donc muni d'un équipement informatique. Mais, en sachant qu'il convient de renouveler le matériel à peu près tous les quatre ans, il a été prévu une «provision» afin de ne pas revenir avec une demande de crédit. La Ville de Genève estime que les 65 000 francs entrent dans la convention, du fait qu'une subvention est allouée.
- Page 15: où se trouve le personnel de l'Orchestre de la Suisse romande (OSR)?
M. Soragni précise qu'il entre dans la Convention, dans les services que l'OSR doit au Grand Théâtre.
- Page 17, 540020, droits d'auteur: + 150 000 francs:
Les droits d'auteur se négocient avec la SDA, la protection dure septante ans. Selon les saisons, cela peut varier. De plus, le taux sur les nouvelles éditions a augmenté.
- Page 19, un commissaire demande combien de soirées sont prévues. On parle de 67 à la page 23 et de 79 à la page 9.
On lui répond que 79 est le nombre exact, si l'on compte les compagnies invitées.
- Page 19, 6150, tournées du ballet: + 170 000 francs, la Ville participe-t-elle aux dépenses?
Non, elles sont totalement autofinancées.
- Page 21, 6600, subvention spéciale du Département de l'instruction publique (DIP): la subvention du DIP qui apparaît aux comptes 2004/2005 n'apparaît plus au budget suivant. Y a-t-il eu d'autres apports?
Il est répondu par la négative en ce qui concerne la subvention, mais par l'affirmative pour les sponsors.
- Page 23, combien l'Etat subventionne-t-il au total?
Il est précisé que l'Etat alloue 50 000 francs pour les tarifs jeunes et le chœur du Grand Théâtre.

Une commissaire demande l'envoi du règlement au niveau du budget, notamment pour le rôle que doit jouer le Conseil municipal dans son approbation. Les auditionnés précisent que le Conseil municipal est tenu d'approuver les comptes et non pas le budget du Grand Théâtre.

La présidente remercie les auditionnés, qui se retirent.

Durant la discussion entre commissaires, il est soulevé le fait que le Conseil administratif était en possession du document à étudier depuis le mois de décembre. Certains ne comprennent pas pourquoi la commission l'a reçu pour étude si tardivement.

D'aucuns pensent que cet exercice est formel, contrairement à d'autres qui prétendent que l'exercice a tout son sens.

Un commissaire propose d'approuver le budget sans retenue, car la fondation est une personnalité juridique privée et, à ce titre, elle est complètement indépendante.

La présidente soumet donc au vote l'audition du magistrat M. Mugny, qui est attendu le 1^{er} juin. Cela dans le but d'avoir des précisions.

L'audition de M. Mugny est refusée.

La présidente soumet donc au vote la proposition PR-457.

La commission des arts et de la culture approuve la proposition PR-457 par 11 oui (3 L, 1 DC, 2 UDC, 1 R, 2 S, 1 Ve, 1 T), 4 abstentions (2 AdG/SI, 1 Ve, 1 S). (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

5.b) Rapport de la commission ad hoc pour l'examen des réformes en Ville chargée d'examiner le projet de résolution du Conseil administratif en vue de transférer à la Fondation du Grand Théâtre le personnel municipal employé par cette institution (PR-264 A)¹.

Rapport de M^{me} Sandrine Salerno (rapport repris de M. Jan Marejko).

L'objet a été envoyé en commission le 25 juin 1997. Cette dernière, réunie sous la présidence de M. Hubert Launay puis de M. Bernard Paillard, a débattu de la résolution lors des séances des 27 mars, 22 mai, 25 septembre, 6 et 13 novembre 1998. Le rapport n'ayant pas été rendu, il a été redistribué lors d'une séance qui s'est tenue le 28 janvier 2005. Les notes de séances ont été prises par M^{mes} Ursi Frey et Andrée Privet. Nous saisissons l'opportunité qui nous est donnée ici pour les en remercier.

Contexte politique

Pour mémoire, afin de parer à d'importantes difficultés budgétaires, le Conseil administratif mandate, au printemps 1991, une équipe d'experts afin qu'elle réalise une étude générale sur la rationalisation et la restructuration de l'administration municipale en vue d'en améliorer le fonctionnement². Ce travail doit consister en une radiographie de l'ensemble pouvant aboutir à une démunicipalisation totale ou partielle de certaines activités.

Le document propose une série de pistes d'intervention qui trouveront réponse, en mars 1992, dans un texte du Conseil administratif qui recense «101 propositions pour une meilleure gestion des affaires municipales» (*Mémorial*, 149^e année, p. 3181). L'objectif poursuivi consiste dans le rétablissement des finances municipales pour 1996, sans augmentation de la fiscalité. Malgré la mise en œuvre de bon nombre des 101 propositions, les finances publiques ne s'améliorent guère.

En mai 1997, le Conseil administratif propose un nouveau train de mesures pour la période 1997-2001, devant répondre aux prévisions budgétaires quadriennales qui annoncent des déficits cumulés de l'ordre de 80 millions de francs par an. Afin d'éviter une rupture brutale qu'engendrerait l'abandon immédiat de certaines missions, l'exécutif se donne quatre années pour parvenir à l'équilibre budgétaire et redéfinir une nouvelle répartition des compétences entre le Canton, les

¹«Mémorial 155^e année»: Proposition, 605.

²Haenni Dominique, Suter Eugène, Vodoz Jean, La gestion des affaires municipales, rapport à l'intention du Conseil administratif de la Ville de Genève, 23 octobre 1991. (*Mémorial*, 149^e année, p. 3139.)

autres communes et la Ville¹. A court terme, cela implique, pour le budget 1998, un gel des mécanismes salariaux de la fonction publique municipale, mesure qui permet d'agir sur la masse salariale. A moyen terme, cette volonté de repenser les affaires municipales se décline au travers de neuf projets de résolutions² que le Conseil administratif soumet au Conseil municipal en date du 25 juin 1997.

Rappel de la résolution

Considérant:

- les réformes prévues dans le «rapport du Conseil administratif sur l'évolution de l'administration municipale pour les années 1997-2001», plus particulièrement celles portant sur une clarification des tâches entre la Ville de Genève et la Fondation du Grand Théâtre;
- la nécessité de rationaliser la gestion du Grand Théâtre, en s'appuyant sur un personnel soumis à un statut identique;
- la nécessité d'ouvrir le financement du Grand Théâtre à d'autres partenaires;
- les prévisions budgétaires quadriennales alarmantes prévoyant un déficit de l'ordre de 80 millions de francs par an pour les quatre années à venir;
- l'obligation qui en découle de repenser le rôle de la municipalité dans tous les domaines en recentrant ses tâches sur l'essentiel de ses missions d'origine, compte tenu des ressources disponibles,

le Conseil administratif propose au Conseil municipal d'adopter le projet de résolution suivant:

¹ Rapport du Conseil administratif sur l'évolution de l'administration municipale pour les années 1997-2001, 28 mai 1997. (*Mémorial* N° 53, 154^e année, sous «Communications du Conseil administratif».)

² Projet de résolution du Conseil administratif en vue du dimensionnement du Service des agents de ville, en fonction de ses missions d'origine, telles que prévues par la Constitution (PR-256).

Projet de résolution du Conseil administratif en vue de la constitution d'une fondation intercommunale pour la prise en charge des missions du Service d'incendie et de secours (SIS) ou pour un regroupement sous l'égide d'un Département cantonal de la sécurité (PR-257).

Projet de résolution du Conseil administratif en vue du transfert des charges de l'Orchestre de la Suisse romande à l'Etat (PR-258).

Projet de résolution du Conseil administratif en vue de réduire, voire de supprimer, certaines mesures de sécurité prises sur le territoire de la Ville de Genève (voirie), découlant de la politique de l'Etat en matière de transport et de circulation (PR-259).

Projet de résolution du Conseil administratif en vue d'obtenir la réévaluation de la planification des réalisations des lignes de transports publics et/ou la répartition des charges entre collectivités (PR-260).

Projet de résolution du Conseil administratif en vue de présenter le plan financier quadriennal (PFQ) au début de chaque législature, accompagné d'une demande globale de crédits d'étude et d'un projet de résolution engageant les partis politiques représentés au Conseil municipal (PR-261).

Projet de résolution du Conseil administratif en vue de la refonte complète du statut du personnel de la Ville de Genève, en concertation avec les partenaires sociaux et avec l'appui d'experts (PR-262).

Projet de résolution du Conseil administratif en vue du transfert de la Bibliothèque publique et universitaire (BPU) à l'Etat ou à l'Université de Genève (PR-263).

Projet de résolution du Conseil administratif en vue de transférer à la Fondation du Grand Théâtre le personnel municipal employé par cette institution (PR-264).

Le Conseil municipal accepte le principe du transfert à la Fondation du Grand Théâtre du personnel municipal employé par cette institution, de même que le principe de la modification des statuts en vue d'une plus grande autonomie de l'institution.

Séance du 27 mars 1998

Audition de M. Pierre Roehrich, secrétaire du département des affaires culturelles, remplaçant M. Alain Vaissade, conseiller administratif

Le secrétaire du département indique que, pour envisager une démunICIPALISATION du Grand Théâtre, il faudrait d'abord modifier les statuts, démarche assez lourde mais qui pourrait élargir l'assise financière. S'agissant du personnel, une enquête interne a fait apparaître un certain nombre d'obstacles, parmi lesquels le fait qu'une adaptation de la caisse de retraite devrait se faire afin que le personnel d'une fondation puisse y être accueilli. D'autre part, on peut imaginer que le personnel ne verra pas ce changement de statut avec plaisir. Pour éviter tout désagrément majeur, on pourrait imaginer de ne plus engager de fonctionnaires et d'attendre que ceux qui sont en place partent à la retraite. Cela serait toutefois délicat. De plus, les économies ne seraient pas réalisées rapidement. L'intervenant ajoute qu'une étude interne a été remise à M. Vaissade, pour examen. En conclusion, la personne auditionnée insiste sur l'inconvénient majeur: l'impossibilité de réaliser des économies, sauf à ouvrir le Grand Théâtre à d'autres sources de financement.

Questions et commentaires

Un commissaire se demande pourquoi l'Etat ne reprendrait pas le Grand Théâtre en laissant l'Orchestre de la Suisse romande à la seule charge de la Ville. De cette manière, le personnel du Grand Théâtre aurait le statut des fonctionnaires cantonaux. Il aimerait savoir si cela est envisageable.

Il lui est répondu qu'il n'y a pas de projet allant dans ce sens.

Une commissaire retient de la discussion qu'avec une modification des statuts la possibilité serait laissée, à d'autres institutions, de siéger au conseil de la Fondation du Grand Théâtre et qu'il y aurait deux statuts pour le personnel.

Il lui est répondu que cela serait effectivement possible.

La même intervenante ajoute qu'elle ne pense pas que cette cohabitation de statuts poserait un problème.

M. Roehrich ne partage le point de vue.

Un commissaire est persuadé que l'on ne devrait plus parler de subventions, mais d'investissements pour le rayonnement de Genève. Il croit qu'une étude a été établie par M. Demole et il aimerait en avoir connaissance.

Il lui est répondu que le département essaiera d'obtenir l'étude.

Un commissaire pense qu'il faut entreprendre une discussion globale avec les communes et la région afin de trouver une solution. Il rappelle que M. Demole avait dit, en 1991, qu'il quitterait le Grand Théâtre dans quelques années, et que M^{me} Auphan a annoncé son départ voici une année.

Un commissaire constate que l'on agit dans la précipitation.

Un autre ajoute que, si l'on engage trop de personnel temporaire, les bâtiments seront mal entretenus. Cela ne transparaîtra pas dans les rapports, mais correspondra à la réalité.

Un commissaire se demande si la Ville peut diminuer sa subvention.

Il lui est répondu que, si l'on veut garantir une certaine qualité, il faut y mettre les moyens. Les opéras bon marché n'existent pas. Si l'on veut économiser, alors autant fermer.

Séance du 22 mai 1998

Audition du M^{me} Martine Brunschwig Graf, conseillère d'Etat chargée du Département de l'instruction publique

La magistrate avance qu'il s'agit de saisir l'opportunité de créer une politique commune et cohérente. Actuellement, les décisions se prennent dans l'urgence: vu les difficultés financières, la commune fait appel à l'Etat. Le transfert des institutions à lui seul ne résout rien. S'il reprend certaines charges, l'Etat souhaite savoir quelle politique d'ensemble sera proposée. Cette dernière doit également lui convenir.

La conseillère d'Etat met en lumière un élément qui lui tient particulièrement à cœur, à savoir que les affaires culturelles soient gérées en y associant les communes. Elle insiste sur le fait que les institutions devraient être guidées en fonction de critères définis et non uniquement en lien avec les subventions perçues. Pour elle, la liste des subventions votées ne permet pas de mener, à long terme, une politique cohérente. La magistrate pense à une sorte de fondation dont les termes seraient à définir. Le sujet devrait être abordé avec le responsable du département concerné, mais elle avance que ce dernier l'a accueilli sans grand enthousiasme. Poursuivant son propos, l'intervenante soutient qu'une réflexion est également à entreprendre pour mieux utiliser les moyens à disposition.

M^{me} Brunshawig Graf annonce que des discussions avec M. Gall, puis M^{me} Auphan ont fait apparaître une situation générale assez complexe. A ce stade, elle avance que la Ville devrait se déterminer exactement sur le niveau d'implication et donc de pouvoir et de contrôle qu'elle souhaite garder sur l'institution.

En ce qui concerne d'éventuelles retombées de la Société d'exploitation du Casino de Genève SA, il semble peu probable que la Ville de Genève puisse compter dessus. M^{me} Brunshawig Graf conclut en disant que l'Etat estime que le Grand Théâtre est une institution importante et indispensable à la Genève internationale et qu'on ne peut pas admettre, afin de réduire les frais, un Grand Théâtre au rabais. Toutefois, une piste de diminution des coûts pourrait mener à la suppression du ballet. A titre personnel, la magistrate estime qu'un seul ballet devrait servir Genève et Lausanne.

Questions et commentaires

Un commissaire s'interroge sur la perte de contrôle parlementaire et démocratique dès lors que l'institution est gérée par une fondation privée.

Il lui est répondu que le fait de voter des subventions dans le cadre du budget n'est pas la meilleure façon d'exercer un contrôle et que celui-ci peut également s'étendre à une fondation. Pour cela, il faut établir des critères et veiller à ce qu'ils soient respectés.

Un autre commissaire émet des doutes quant à la proposition de M^{me} Brunshawig Graf relative au ballet.

Il lui est répondu que la suppression du ballet n'est à comprendre que comme un pis-aller, une mesure touchant le moyen terme.

A une commissaire qui avance que le Conseil administratif souhaite avec cette résolution opérer un transfert de charges via l'Etat et non créer une nouvelle politique culturelle, la magistrate répond que les intérêts Ville/Canton ne sont pas nécessairement convergents. La commune ne peut pas attendre de l'Etat un simple transfert de charges; il lui faut également réaliser des économies. Personne ne peut croire qu'il est possible d'assainir les finances publiques uniquement grâce à des transferts de charges.

La même commissaire comprend, des propos de M^{me} Brunshawig Graf, que le Conseil administratif n'a pas encore eu la délicatesse de prendre contact avec ses homologues cantonaux.

Il lui est répondu qu'il y a eu des discussions, mais qu'il n'en est pas ressorti grand-chose.

La magistrate appelant de ses vœux une politique cantonale cohérente et coordonnée avec toutes les communes, un commissaire souhaite savoir où en sont les discussions avec les autres partenaires communaux.

Il lui est répondu qu'elles n'ont pas encore débuté. La conseillère d'Etat pense que le débat doit d'abord avoir lieu entre la Ville et l'Etat, puis s'ouvrir aux communes. Elle évoque l'idée d'une table ronde. Cette proposition est soutenue par de nombreux commissaires.

Séance du 25 septembre 1998

Le rapporteur est absent, le point est reporté.

Séance du 6 novembre 1998

Le rapporteur est absent. On envisage de lui adresser un blâme. Le point est reporté.

Séance du 13 novembre 1998

Le président propose de passer au vote de la résolution. Il relit le texte initial auquel s'ajouterait l'amendement suivant¹: «en concertation avec le personnel et en évitant le nivellement par le bas des conditions de travail du personnel».

Vote

L'amendement susmentionné est accepté par 11 oui et 1 non².

La résolution amendée est acceptée par 11 oui et 1 non.

PROJET DE RÉOLUTION AMENDÉE

Le Conseil municipal accepte le principe du transfert à la Fondation du Grand Théâtre du personnel municipal employé par cette institution, de même que le principe de la modification des statuts en vue d'une plus grande autonomie de l'institution, en concertation avec le personnel et en évitant le nivellement par le bas des conditions de travail du personnel.

¹ Les notes de séance ne mentionnent pas qui est ou quel groupe dépose cet amendement et pourquoi.

² Formulation reprise telle quelle des notes de séance. Ces dernières ne signifient pas qui a voté quoi. Il n'y a pas trace de discussion préalable au vote.

5.c) Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 8 mars 2006 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2004/2005 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (PR-456 A)¹.**Rapport de M. André Kaplun.**

La commission des finances a traité cette proposition les 9 mai et 21 juin 2006.

Résumé

L'exercice au 30 juin 2005 se solde par un excédent de charges de 1 032 331,83 francs. Compte tenu de la couverture de déficit de 1 million de francs de la Ville de Genève, la perte de l'exercice est de 32 331,83 francs prélevés sur le fonds de réserve qui atteint au 30 juin 2005 1 238 156,13 francs.

Audition de la Fondation du Grand Théâtre (9 mai 2006)

La fondation est représentée par M. de Preux, président, M. Blanchard, directeur, et M. Soragni, secrétaire général. M. Mugny, chef du département des affaires culturelles, et M. Drahusak, directeur du même département, sont également présents.

Une plaquette fournissant des informations complémentaires à celles contenues dans la proposition PR-456 est distribuée aux commissaires (voir annexe).

M. de Preux souligne le taux d'effort très important du Grand Théâtre de Genève (GTG), dans la mesure où les autorités publiques ne financent le GTG qu'à concurrence de 65%.

Pour sa part, M. Blanchard insiste sur le poids des apports extérieurs et tient à cet égard à remercier les fondations qui soutiennent le GTG. Par ailleurs, trois faits méritent d'être relevés à propos de la saison 2004/2005: il y a eu un spectacle (imprévu) pour et avec des enfants, *Les Enfants du Levant*; des dépenses supplémentaires pour *Tristan et Isolde* et un manco au niveau des recettes en billetterie (succès assez moyen de *Hänsel und Gretel*).

Question: Peut-on avoir le détail des recettes et dépenses de chaque spectacle?

Réponse: Oui, il sera fourni (note du rapporteur: voir annexe).

¹ «Mémorial 163^e année»: Proposition, 5999.

Question: Y a-t-il eu des variations de personnel?

Réponse: Une réponse écrite sera fournie (note du rapporteur: voir annexe).

Question (page 31): Pourquoi la fondation n'a-t-elle pas anticipé le transfert des temporaires dans son budget?

Réponse: Ce transfert a eu lieu au milieu de la saison.

Question (page 32): Pourquoi a-t-on fait une économie sur la rémunération des danseurs?

Réponse: Le GTG a une grille de salaires pour les danseurs qui a été pleinement respectée. Des départs de danseurs ont été compensés par l'arrivée de jeunes dont la rémunération est inférieure.

Question (page 33): Qu'est-ce qui justifie la variation budget/comptes pour l'informatique et la location du Bâtiment des Forces-Motrices (BFM)?

Réponse: Ces différences proviennent de la mise à niveau du réseau informatique – essentiellement financée par des apports extérieurs – et de la production des *Enfants du Levant* au BFM.

Question: A quoi sont dues les variations des frais de production et de confection?

Réponse: La ligne 410010 était sous-budgétisée les années précédentes. Le tirage des brochures – principal outil de promotion avec les affiches – a été sensiblement augmenté.

Question (page 34): Pouvez-vous expliquer l'augmentation des frais de vêtements dus à l'uniformisation des tenues?

Réponse: Jusqu'ici une somme forfaitaire était allouée au personnel, qui s'achetait lui-même ses vêtements. Cette somme n'étant pas toujours utilisée correctement, le GTG a décidé – notamment pour des raisons de sécurité – de fournir les tenues, ce qui a entraîné des frais supplémentaires.

Question (page 38): A quoi est due la différence budget/comptes sur les dépenses de production et frais d'exploitation?

Réponse: Principalement à la production des *Enfants du Levant* et aux frais d'adaptation de *Hänsel und Gretel*.

Question (page 41): A quoi est due la dissolution de provisions?

Réponse: Le GTG a eu des conflits avec certains artistes, par exemple pour non-respect de contrat. Les litiges s'étant résolus, les provisions ont été dissoutes.

Question (page 45): Quelles sont les perspectives en ce qui concerne le soutien financier de l'Etat?

Réponse: La Ville, l'Etat et l'Association des communes genevoises se rencontrent régulièrement, mais l'Etat semble plus enclin à transférer des charges qu'à en assumer.

Question (page 54): Pourquoi ne retrouve-t-on pas le matériel de spectacles à l'inventaire, c'est-à-dire dans le stock de matériel?

Réponse: Parce que le matériel technique est entièrement amorti à l'achat. Il n'est donc pas porté à l'inventaire.

Discussion et vote (21 juin 2006)

Un commissaire rappelle que la garantie de déficit de 1 million votée par le Conseil municipal était assujettie à la condition que la fondation trouve l'autre million puisque, selon la fondation, le maintien du ballet représente un coût de 2 millions de francs.

Le président acquiesce et demande que ce rappel figure dans le rapport.

La parole n'étant plus demandée, la proposition PR-456 est soumise au vote de la commission, qui l'approuve à l'unanimité. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

Annexes: plaquette saison 2004/2005
réponses du 17 mai 2006 aux questions de la commission
complément du 1^{er} juin 2006 aux réponses du 17 mai 2006

Fondation du Grand Théâtre
Saison 2004-2005

février 2006

SPECTACLES

a) SAISONS A L'ABONNEMENT

La saison du grand abonnement a été constituée de huit ouvrages lyriques et deux spectacles de ballet donnés par la compagnie du Grand Théâtre.

Aux productions de danse « maison » sont venues s'ajouter quatre soirées animées par des compagnies invitées.

L'ensemble de ces spectacles constituant notre « saison Danse » proposée à un abonnement spécifique.

Spectacles Lyriques :**Nouvelles productions**

De la Maison des Morts de Leos Janacek

Direction musicale : Jiri Belohlavek

Mise en scène : Pierre Strosser

Orfeo de Claudio Monteverdi

Direction musicale : Giovanni Antonini

Mise en scène : Philippe Arlaud

Tristan und Isolde de Richard Wagner

Direction musicale : Armin Jordan

Mise en scène Olivier Py

Der Cornel de Frank Martin

Mémoires d'une Jeune Fille Triste de Xavier Dayer

Direction musicale : Patrick Davin

Mise en scène : Nicolas Brieger.

Coproductions

Hansel und Gretel de Engelbert Humperdinck, production du Théâtre du Châtelet, reprise en coproduction avec le Théâtre de Caen

Mise en scène : Yannis Kokkos

Direction musicale Armin Jordan,

Maria Stuarda de Gateano Donizetti,

coproduction avec le Théâtre de Caen

Direction musicale : Evelino Pido

Mise en scène : Alain Garichot,

Fidello de Ludvig van Beethoven,

coproduction avec l'Opéra de Leipzig, le Den Norske Opera d'Oslo et le Theater Erfurt,

Direction musicale : Woldemar Nelsson.

Mise en scène : Stein Winge

Location

Otello de Giuseppe Verdi,

Production du théâtre Royal de la Monnaie, Bruxelles

Direction musicale : Pinchas Steinberg

Mise en scène : Willy Decker

L'orchestre de la Suisse Romande a occupé la fosse du Grand Théâtre pour tous les spectacles lyriques à l'exception d'*Orfeo* pour lequel, nous avons fait appel à l'ensemble d'artistes de « Il Giardino Armonico ».

Ballet du Grand Théâtre

Slow Heavy and Blue

Chorégraphie : Carolyn Carlson,

Concerto

Chorégraphie : Lucinda Childs

Sozinho, Sozinha

Chorégraphie Malou Airaud (création mondiale)

Black Rain

Chorégraphie : Annabelle Lopez Ochoa (création mondiale)

Loin

Chorégraphie : Sidi Lorbi Cherkaoui. (création mondiale)

b) SPECTACLES DE DANSE INVITES

DV8 Physical Theatre : *Just for Show*,

Compagnie Charleroi/Danse – Plan K : *Silent Collisions*.

c) RECITALS DE CHANT

Felicity Lott,

Gabrielle Fontana,

Alexia Cousin,

Deborah Poloski,

Bernardo Fink

Bo Skovhus.

d) CONCERT

Le Jardin des Voix

Les Arts Florissants , direction William Christie.

e) THEATRE

Guerre et Paix, adaptation d'après Tolstoï.

Théâtre Atelier Piotr Fomenko de Moscou

f) OPERA POUR ET PAR LES ENFANTS

Les enfants du Levant de Isabelle Bulker

Direction musicale : Philippe Béran

Mise en scène Stéphane Grögler

ACTIVITES ET MANIFESTATIONS DE LA SAISON 2004-2005

a) Activités de la Compagnie de ballet

De septembre 2004 à août 2005, le Ballet du Grand Théâtre de Genève s'est produit à 51 reprises à Genève et en tournée, sans compter les 5 animations qui ont été proposées au public (cours et répétitions publics, etc.).

Cinq nouvelles productions de ballet ont été proposées à notre public, dont trois créations mondiales. Deux autres courts Ballets (un duo et un solo) sont également entrés au répertoire de la Compagnie au cours de la saison.

Une seule tournée a eu lieu avec le soutien direct de Pro Helvetia, en Tunisie, à l'occasion des Rencontres chorégraphiques de Carthage en mai 2005.

Une tournée en Géorgie programmée en mars 2005, grâce également au soutien de Pro Helvetia, a dû être annulée au dernier moment pour des raisons météorologiques et n'a malheureusement pas pu être reportée.

Tout au long de la saison, le Ballet a été invité à participer à plusieurs festivals ou représentations :

Le Temps d'Aimer, Biarritz (F), septembre 2004,
Biennale de la Danse, Lyon (F), octobre 2004,
Bâle-Kunstmuseum, Bâle (CH), novembre 2004,
Wien-Tanzquartier, Vienne (A), novembre 2004,
Reims (F), Manège, décembre 2004,
Pully (CH), Octogone, décembre 2004,
Meiz (F), janvier 2005,
Dance Salad, Houston (USA), mars 2005,

Mâcon, Mulhouse, Annecy (F), avril 2005,
Bodensee Festival, Friedrichshafen (D), mai 2005,
Sintra (P), Centro Cultural O. Cadaval, juin 2005,
Bolzano Danza, Bolzano (I), juillet 2005,
Vichy (F), juillet 2005,
Danse à Aix, Aix-en-Provence (F), août 2005.

Le ballet a activement participé à la Fête de la Musique en intervenant à deux reprises sur la scène de Neuve et une fois à la Terrasse de l'Alhambra.

b) Activités du Chœur fixe

Le Chœur fixe a participé à sept spectacles lyriques, *Hansel und Gretel* ne nécessitant pas d'intervention du Chœur, soit à 49 représentations.

Le Chœur a également participé à un concert Dvorak donné à deux reprises à Neuve et à Uni-Mail et à un concert donné à l'occasion de la Fête de la Musique.

c) Activités des choristes auxiliaires

Des choristes auxiliaires sont venus épauler notre Chœur permanent dans les productions suivantes :

34	choristes pour <i>Otello</i>
10	choristes pour <i>De la Maison des Morts</i>
1	choriste pour <i>Orfeo</i>
16	choristes pour <i>Tristan und Isolde</i>
6	choristes pour <i>Maria Stuarda</i>
3	choristes pour <i>Mémoires d'une Jeune Fille Triste</i>
45	choristes pour <i>Fidello</i>

Propositions et résolution: Grand Théâtre

Le Théâtre a également fait appel au chœur Orpheus de Sofia, venu étoffer notre effectif pour les productions de *De la Maison des Morts* avec 16 choristes.

L'effectif total des chœurs pour les différentes productions a donc été de :

72	choristes pour <i>Otello</i>
50	choristes pour <i>De la Maison des Morts</i>
30	choristes pour <i>Orfeo</i>
40	choristes pour <i>Tristan und Isolde</i>
45	choristes pour <i>Maria Stuarda</i>
36	choristes pour <i>Mémoires d'une Jeune Fille Triste</i>
46	choristes pour <i>Fidelio</i>
20	choristes pour le concert Dvorak

d) Activités de la figuration

L'ensemble de la saison a nécessité l'engagement de 154 figurants (87 en 2003-2004), dont :

23	enfants (<i>Otello</i> , <i>Hansel und Gretel</i> , <i>Orfeo</i> , <i>Tristan und Isolde</i>).
7	danseurs (<i>Orfeo</i>).
81	adultes (<i>Maison des Morts</i> , <i>Les Enfants du Levant</i> , <i>Hansel und Gretel</i> , <i>Orfeo</i> , <i>Maria Stuarda</i> , <i>Der Cornet/ Mémoires d'une Jeune Fille Triste</i> , <i>Fidelio</i>).
18	adultes comédiens/mimes (<i>Otello</i> , <i>les Enfants du Levant</i> , <i>Tristan und Isolde</i>).
25	figurants pour les séances lumière.

e) Programme pédagogique

Le programme pédagogique, mis en place grâce au soutien de la Fondation Ferrier Lullin et du Département de l'Instruction Publique, a pu être proposé aux différents ordres d'enseignement.

38 classes primaires, 14 classes du Cycle d'Orientalisation et 35 classes du Post Obligatoire ont ainsi pu suivre les parcours pédagogiques mis en place autour des ouvrages à l'affiche. A ces 79 classes se sont ajoutés 8 groupes, d'enfants ou d'adultes, hors cadre scolaire.

Ce sont 2178 participants (1971 en 2003/2004) qui ont pu suivre la création d'un spectacle en visitant les ateliers et les coulisses du théâtre.

Un événement exceptionnel aura marqué l'activité de la cellule pédagogique du théâtre: la création de l'opéra *Les Enfants du Levant* d'Isabelle Aboulker.

Ce sont l'orchestre du Collège de Genève, renforcé par quelques musiciens de l'OSR, sous la direction de Philippe Béran, la Maîtrise du Conservatoire Populaire, le Chœur d'enfants du Conservatoire de Musique de Genève, le petit chœur de l'Institut Jacques-Dalcroze et le petit chœur de l'enseignement primaire, qui ont uni leurs talents et enthousiasme pour donner vie à ce spectacle.

f) Une heure avant

Tous les ouvrages lyriques de la saison ont été précédés de la traditionnelle présentation *Une heure avant*. Ces présentations d'environ 45 minutes ont été animées par les musicologues Alain Perroux et Pierre Michot, ainsi que par nos pianistes, Todd Camburn et Xavier Dami.

Pour la première saison, ces conférences ont donné lieu à un enregistrement CD qui permet de se préparer à l'écoute de l'opéra ou d'approfondir ses connaissances. Cette initiative a été soutenue par la Fondation BNP Paribas Suisse. Ces CD se sont avérés être un excellent produit de promotion de nos spectacles et ont été achetés à 5400 exemplaires.

f) Concert

Le Jardin des Voix, coproduit par les Arts Florissants et le Théâtre de Caen, a été accueilli pour un unique concert. Sous la direction de William Christie, formateur reconnu et grand découvreur de talents, il nous a été donné d'entendre sept chanteurs, parmi les plus prometteurs de la scène internationale.

g) Théâtre

Trois représentations de *Guerre et Paix*, inspiré du roman éponyme de Léon Tolstoï, ont été proposées à notre public dans un co-accueil, désormais traditionnel, organisé avec la Comédie de Genève. Cette production, du Théâtre Atelier Piotr Fomenko de Moscou, a été présentée en langue russe.

h) Répétitions générales

Les générales et pré-générales ont accueilli de nombreux jeunes dans le cadre des activités pédagogiques offertes par le Théâtre. 14 générales et pré-générales ont été fréquentées par les familles du personnel, les invités des artistes, des musiciens, ainsi que par des sponsors.

Ce sont 10'946 places gratuites qui ont été occupées à ces divers titres.

i) Atelier de construction et de décoration

Les décors de cinq productions, soit : *De la Maison des Morts*, *Les Enfants du Levant*, *Orfeo*, *Maria Stuarda* et *Der Cornet/Mémoires d'une Jeune Fille Triste*, ont entièrement été construits par les ateliers du Grand Théâtre.

La production de *Tristan und Isolde*, particulièrement lourde, n'a été que partiellement construite par nos ateliers, plusieurs éléments du décor ont été sous-traités par des ateliers extérieurs. Les chaussures et costumes, par contre, ont été entièrement des réalisations Maison.

Trois productions en location ou coproduites: *Otello*, *Hansel und Grete* et *Fidelio* ont dû subir des modifications, adaptations ou rafraîchissements.

La production *Paysage avec Parents éloignés* a dû subir quelques modifications en vue de sa tournée à Nanterre.

Plusieurs productions prévues pour la saison prochaine ont été mises en chantier. C'est ainsi que la production de *Tanhauser*, fut pratiquement terminée en juin 2005.

En ce qui concerne le Ballet, mis à part le décor du Ballet II, tous les accessoires, costumes, chaussures et toiles ont été réalisés en nos ateliers.

Les ateliers ont également construit plusieurs agencements et éléments mobiliers pour nos bureaux et ateliers, construit et installé des armoires à archives pour la direction du théâtre.

j) Ateliers des costumes et du cuir

Ce sont 887 costumes qui, à des titres divers, ont été pris en charge par nos ateliers, 948 en 2003-2004, 1063 en 2002-2003, 968 en 2001-2002 et 907 en 2000-2001.

576	entièrement confectionnés aux ateliers
8	achetés
40	récupérés
54	annulés

La totalité des costumes ont été essayés, retouchés et parfois patinés dans nos ateliers.
Avec 576 costumes entièrement confectionnés au Théâtre, la saison 2004-2005 aura été, comme la saison dernière, une saison lourde pour nos ateliers, (624 en 2003-2004, 384 en 2002-2003, 372 en 2001-2002 et 479 en 2000-2001).

L'atelier du cuir a, quant à lui, manipulé 1251 paires de chaussures et pièces de sellerie.

77 paires de chaussures ont entièrement été fabriquées par notre bottier, alors que 426 paires de notre stock ont été transformées. Cette activité a nécessité, pour épauler notre responsable d'atelier du cuir, l'engagement de personnel temporaire pour un total de 1164 heures de travail.

k) Atelier de perruques-maquillages

L'atelier de perruques, qui possède 1'860 perruques en stock – dont 400 en bon état, 800 de petite qualité, 660 spécifiques et 120 masques, a confectionné, cette saison, 90 perruques neuves. A cela il faut ajouter 200 faux crânes et 28 masques, confectionnés pour *Der Cornet/Mémoires d'une Jeune Fille Triste* et *Hansel und Gretel*. Les nouvelles perruques se répartissent sur nos productions de la manière suivante :

24	pour <i>Otello</i>
7	pour <i>Hansel und Gretel</i> .
12	pour <i>Orfeo</i>
8	pour <i>Tristan und Isolde</i>
7	pour <i>Maria Stuarda</i>
14	pour <i>Der Cornet/Mémoires d'une Jeune Fille Triste</i>
4	pour <i>Fidelio</i>
14	pour <i>Les Enfants du Levant</i>

l) Presse et communication

La ligne graphique de nos publications, toujours supervisée par l'atelier Roger Pfund, a subi une grande évolution en intégrant la couleur et est désormais traitée techniquement par une graphiste du Grand Théâtre.

Ont été édités pour le lancement de la saison : une brochure générale d'annonce de saison, un encart de commande d'abonnement, un calendrier au format de poche, une affiche et une affichette d'annonce de saison. Ces documents ont été tirés au nombre d'exemplaires suivants :

50'000	brochures de saison
35'000	encarts abonnements
25'000	petits calendriers format cd
330	affiches R4 d'annonce de saison
1000	affichettes d'annonce de saison

22 programmes, 17 dossiers de presse et 18 affiches et affichettes ont été édités pour les spectacles, tirés au nombre d'exemplaires suivants :

8'300	dossiers de presse
53'600	programmes
2'096	affiches R4
10'175	affichettes

Un tiré à part de lancement de saison, en 90'000 exemplaires, a été réalisé et distribué en partenariat avec la Tribune de Genève. Ce document gratuit a permis de toucher un vaste public, en plus de notre public traditionnel.

Le Grand Théâtre a également fait appel à d'autres supports de promotion et information : affichage sur les

trams ou bus, oriflammes en façade, trapèzes, cartes postales, etc...
Les activités du Grand Théâtre ont bénéficié d'une large couverture dans la presse écrite genevoise, suisse et internationale. Ont rendu compte de nos activités à une ou plusieurs reprises :

- 33 titres suisses
- 41 titres français
- 13 titres allemands
- 16 titres italiens
- 16 titres anglais
- 5 titres espagnols
- 3 titres belges
- 4 titres autrichiens
- 1 titre thaïlandais, polonais, colombien, israélien et géorgien.

Les radios et TV se sont également fait l'écho de nos activités, que ce soit au niveau suisse (TV Léman Bleu, TSR, Espace 2, Radio lac, TV Onex, Radio Cité, DSR, etc.) ou international (RTV Slovenia, France 2, FR3 (région et national), Arte, TF1, LCI, Mezzo, France Musiques, RFI, France Inter, France Culture, France Info, Europe 1, France Bleu (Isère + Pays de Savoie), ZDF, RAI, 3 SAT, BBC, Television Classical, Deutscherundfunk, Süddeutscherundfunk, Frankfurter Rundschau, Radio Argentine, Radio Semnoz etc.)

L'émission de France Musique, de Jean-Michel Damian, a été réalisée en direct et en public au Grand Théâtre.
La plupart de ces documents de la presse écrite et audiovisuelle sont archivés au Grand Théâtre.

Plus de 35 journalistes se sont rendus à la conférence de presse d'annonce de la prochaine saison 2005/2006, organisée en nos Foyers. L'annonce de la saison

2005/2006 a également été faite devant plus de 45 journalistes à la Médiathèque Gustave Malher à Paris.

m) **Captation télévisuelle**

La captation de *Tristan und Isolde*, film de 3H47 réalisée par Andy Sommer, coproduite par Bel Air Média Production, France 3, et la TSR, a été diffusée sur la TSR et au GTG lors de la Fête de la Musique. Cette captation donnera lieu en 2006 à la réalisation d'un DVD et à sa commercialisation.

n) **Diffusions radio**

Les spectacles lyriques ont été diffusés en direct ou en différé selon le détail suivant :

- 8 diffusions en direct ou en différé sur Espace 2
- 37 diffusions à l'étranger vers les pays de l'UER.

ACTIVITES HORS SPECTACLES

- 1345 pièces de costumes.
275 accessoires de costumes
12 tapis de danse
et divers accessoires.
- d) Visites**
En dehors des visites organisées dans le cadre de l'animation pédagogique, 60 visites du Grand Théâtre ou des ateliers ont été pilotées par les divers services du Théâtre.
- e) Jeunes**
Les abonnements jeunes, qui continuent à être proposés sur tous les types d'abonnement sont en progression. Ce sont 299 abonnements jeunes qui ont été délivrés cette saison dont 104 grands abonnements, contre 276 la saison dernière, marquant ainsi une progression de 8.3%
Quant aux billets à tarif jeune, ce ne sont pas moins de 3018 places qui ont été achetées à ce tarif. Par ailleurs, le Théâtre a continué à proposer des places individuelles à des tarifs préférentiels dans le cadre de l'opération "20 ans 20 francs", initiée par la Ville de Genève. C'est ainsi que 82 billets ont été vendus à ce titre.
Plusieurs actions ont été entreprises en direction et en collaboration avec l'Université ou les Hautes Ecoles Spécialisées. C'est ainsi qu'un concours pour la décoration de restaurant du sous-sol a été organisé en collaboration avec l'HEAA (Haute Ecole des Arts
- a) Locations**
La production *Parents Eloignés* a continué à être demandée et a participé à une tournée à Nanterre pour 4 représentations en février 2004.
- b) Transports, stockage et manutention**
La manutention des différentes productions – soit les transports depuis les ateliers de construction, ateliers de peinture, ateliers-théâtre, théâtre et dépôts de stockage et les transports de nos productions louées ou coproduites, a nécessité, en plus de nos moyens propres, d'affréter 112 camions ou containers, soit une augmentation de 25% par rapport à la saison dernière. Cette augmentation s'explique notamment par les transports supplémentaires à courte distance occasionnés par le déclassement - destruction des 7 productions qui sortent ainsi de notre répertoire.
La Bayadère, Hansel und Gretel, Jenufa, Un Re in Ascolto, Les Enfants du Levant, Wozzek, Le Nain et Une Tragédie Florentine
14 productions restent encore stockées en vue d'une reprise, d'une location ou d'une vente.
- c) Prêts de costumes et de matériel.**
Conformément à notre pratique, nous avons prêté à différents théâtres ou institutions genevoises et de France voisine:

Appliqués) et que plusieurs initiatives d'information et de promotion ont été prises dans le cadre de l'Université.

e) Aide à l'accès aux spectacles

En collaboration avec le Service de la promotion culturelle, le Théâtre a participé à l'action visant à favoriser l'accès à la culture aux bénéficiaires d'organismes sociaux. A ce titre, 579 billets ont été fournis à l'ensemble des organismes sociaux genevois, ce qui fait du Grand Théâtre l'institution culturelle genevoise la plus active dans ce domaine.

Il faut également ajouter que 920 billets, en faveur de groupements associatifs pour personnes âgées, ont obtenu le soutien du service de la promotion culturelle de la Ville.

f) Activité de l'association des Amis de l'opéra et du Ballet

L'association des Amis de l'Opéra et du Ballet a continué à développer son travail d'information en organisant 10 conférences autour des spectacles du Grand Théâtre. Ces conférences se sont toutes tenues dans la grande salle de Neuve.

g) Vente de bienfaisance

Avec l'accord de Gérard Poussin, des éléments de décors, costumes et accessoires de notre production de ballet *La Bayadère*, ont été proposés lors d'une vente aux enchères conduite par M. Simon de Pury, au profit des victimes du Tsunami qui a dévasté le 26 décembre 2004 plusieurs pays du Sud-Est asiatique. Le produit de cette vente, de CHF 93'173.-, a intégralement été versé à la Croix Rouge Suisse.

h) Manifestations dans les Foyers

Mises à part les activités usuelles de la "Maison", 12 manifestations, dîners ou réceptions, se sont tenus aux Foyers du Grand Théâtre, soit :

5 manifestations organisées par la Ville de Genève :

- Grand Prix de l'Horlogerie
- Forum Métropolis,
- Vœux du DAC à son personnel,
- Conférence de presse de la Fête de la musique,
- Conférence de presse Agenda 21.

3 manifestations ayant obtenu la gratuité :

- Concert du Musée Voltaire,
- Gala Aigues Vertes,
- Remise des prix de la Fondation Arditi.

4 manifestations ayant donné lieu à une location.

5 Fête de la musique

Du vendredi 17 juin au samedi 18 juin, le Grand Théâtre a activement participé à la Fête de la Musique. Ce ne sont pas moins de 3 concerts et 8 récitals qui ont été proposés gratuitement au public par nos artistes maison.

Le Ballet du Grand Théâtre s'est produit à deux reprises dans la grande salle, et à une reprise sur la Terrasse de l'Alhambra.

La projection dans la grande salle de la captation de *Tristan und Isolde*, mis en scène par Olivier Py, coproduite par le Grand Théâtre, la Télévision Suisse Romande et

Bel Air Media, aura terminé cette édition de la Fête de la musique.

j) Autres manifestations

Le 11 décembre a eu lieu le Noël des enfants du Grand Théâtre.

Le restaurant a accueilli, le samedi 27 novembre, le traditionnel Noël des anciens de l'OSR.

Le samedi 20 novembre, pour la première fois, a eu lieu dans nos Foyers un déjeuner de fin d'année en l'honneur des retraités du Grand Théâtre. Ce déjeuner du souvenir aura permis des rencontres parfois émouvantes entre anciens et nouveaux collaborateurs du Théâtre.

Le Théâtre a également prêté son concours à l'organisation de trois dîners :

- Lors de la représentation privée d'Orfeo en faveur de BNP Paribas Suisse qui soutient notre cycle Monteverdi.
- En honneur de la Fondation Philanthropique Edmond J. Safra, mécène de notre saison.
- A l'occasion de l'assemblée générale du Cercle, dîner organisé dans les dessous du plateau du théâtre.

COMPTES GLOBAUX DU GRAND THEATRE

DEPENSES D'EXPLOITATION ET FINANCEMENT

SAISON 2004/2005

Dépenses 52.09 mios		Financement 52.09 mios	
Budget de la Ville 21.14 mios	15.94 mios	Budget de la Ville 21.14 mios	21.14 mios
	Personnel administratif et technique fixe (130 collaborateurs fixes) et personnel régulier (51 collaborateurs réguliers)		Financement par la Ville de Genève par son propre budget
	5.2 mios		Locations frais d'énergie Intérêts et amortissements Mise à disposition de locaux, prestations en nature
Budget de la Fondation 30.94 mios	11.73 mios	Budget de la Fondation 30.94 mios	12.5 mios
	Personnel permanent (Choeur, ballet, administration) (118 collaborateurs) et personnel temporaire		Subvention versée par la Ville de Genève 11.7 mios Exploitation 0.28 mios Musiciens supplémentaires 0.523 mios personnel temporaire
	4.17 mios		1 mio Garantie de déficit 1.2 mio ACG
	Frais généraux d'exploitation		16.24 mios
	7.53 mios		Recettes propres de la Fondation 10.19 mios recettes des spectacles 1.65 mios autres recettes 4.37 mios apports extérieurs 0.032 mios Fonds de réserve
	Cachets d'artistes (chanteurs, équipes de production chefs, orchestre, etc.)		
	5.12 mios		
Dépenses de production			
2.39 mios			
Frais directs d'exploitation (publicité, etc.)			

COMPTES GLOBAUX DU GRAND THEATRE

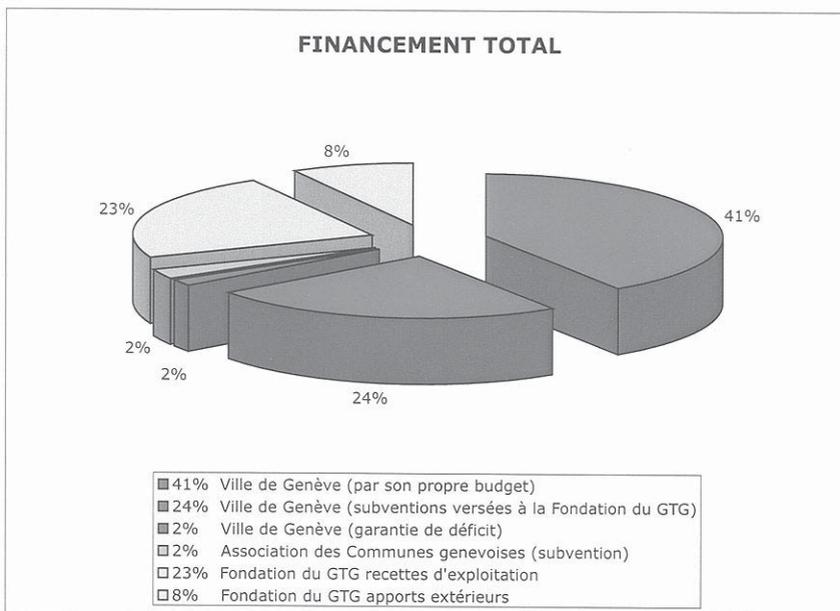
FINANCEMENT DES FRAIS FIXES 37.04 mios
ET DES FRAIS VARIABLES 15.04 mios

SAISON 2004/2005

		Dépenses 52.09 mios	Financement 52.09 mios
Budget de la Ville 21.14 mios		15.94 mios	21.14 mios
		Personnel administratif et technique fixe (130 collaborateurs fixes) et personnel régulier (51 collaborateurs réguliers)	Financement par la Ville de Genève par son propre budget
	5.2 mios	Locations frais d'énergie Intérêts et amortissements Mise à disposition de locaux, prestations en nature	
Budget de la Fondation 30.94 mios	11.73 mios	Personnel permanent (Choeur, ballet, administration) (118 collaborateurs) et personnel temporaire	12.5 mios
	4.17 mios	Frais généraux d'exploitation	Subvention versée par la Ville de Genève 11.7 mios Exploitation 0.28 mios Musiciens supplémentaires 0.523 mios personnel temporaire = 12,9
	7.53 mios	Cachets d'artistes (chanteurs, équipes de production chefs, orchestre, etc.)	1 mio Garantie de déficit 1.2 mio ACG
	5.12 mios	Dépenses de production	16.24 mios
	2.39 mios	Frais directs d'exploitation (publicité, etc.)	Recettes propres de la Fondation 10.19 mios recettes des spectacles 1.65 mios autres recettes 4.37 mios apports extérieurs 0.032 mios Fonds de réserve

STRUCTURE DU FINANCEMENT TOTAL DU GRAND THEATRE
SAISON 2004/2005

	mios	
Ville de Genève (par son propre budget)	21.14	41%
Ville de Genève (subventions versées à la Fondation du GTG)	12.50	24%
Ville de Genève (Garantie de déficit)	1.00	2%
Financement Ville de Genève total	34.64	67%
Association des Communes genevoises (subvention)	1.20	2%
Financement public total	35.84	69%
Fondation du GTG recettes d'exploitation	11.87	23%
Fondation du GTG apports extérieurs	4.37	8%
Fondation du GTG, par ses recettes propres (taux d'effort)	16.24	31%
Financement total	52.08	100%



grand théâtre de genève

boulevard du théâtre 11
case postale 5126
ch 1211 genève 11
administration t +41 22 418 30 00 f. +41 22 418 30 01
technique t +41 22 418 31 00 f. +41 22 418 31 01
www.geneveopera.ch

Genève, le 17 mai 2006

**Monsieur
Pierre MAUDET
Président de la Commission municipale
des finances
Rue de la Croix Rouge 4
1211 Genève 3**

Réponses aux questions de la COFI à la FGTG, audition du 9 mai 2006

Monsieur le Président.

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier pour l'excellent accueil que vous nous avez réservé lors de notre audition du 9 mai dernier au sujet des comptes de la Fondation du Grand Théâtre pour la saison 2004/2005.

Je vous prie de trouver ci-dessous les éléments qui, je l'espère, seront de nature à répondre aux questions de votre commission.

1- Le tableau des coûts et recettes des productions (Annexe1) :

Ce tableau présente les comptes, coûts et recettes, de nos huit productions lyriques et deux ballets à la saison d'abonnement, des récitals de chant ainsi que des spectacles de danse invités.

Il faut relever que ces comptes n'intègrent pas les recettes de coproduction intervenues pour "Hansel & Gretel" et "Maria Stuarda", qui apparaissent sur la ligne 633060.

Les comptes de "Tristan und Isolde" intègrent les frais de réalisation d'un DVD du spectacle qui sera commercialisé en 2006. La réalisation de ce DVD a été partiellement compensée par un apport du Cercle du Grand Théâtre qui figure à la ligne 661030 et qui n'est pas comptabilisé sur ce tableau.

Les décors de la production "Orfeo", qui a débuté notre cycle Monteverdi, seront réutilisés pour les prochains "Ritorno d'Ulisse in Patria" et "Incoronazione di Poppea" ce qui réduira les coûts de ces productions.

Réponses aux questions COPÉ P&TG, 17 mai 2006

2- Le tableau des comptes de la production "Les Enfants du Levant" (Annexe 2) d'Isabelle Abulker, créée dans le cadre de nos activités pédagogiques. À ces comptes, il convient d'ajouter les frais de location du BFM qui s'élèvent à CHF 52'844.45 et qui ont été couverts par le budget de fonctionnement normal de la Fondation.

3- La grille salariale et l'effectif du Corps de Ballet (Annexe 3).

4- Ligne 410020. Frais de confection des avant-programmes :

Frais de conception, réalisation et distribution	CHF	133'737.70
Papier	CHF	28'663.85
CD programme	CHF	17'849.00
Total	CHF	180'250.55

La brochure de présentation de la saison a été tirée à 50'000 exemplaires, 35'000 encarts de demande d'abonnement y ont été insérés.

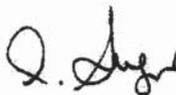
5- Détail de la ligne 410010 Communication presse (Annexe 4) :

Il s'agit essentiellement des honoraires d'une attachée de presse qui prend en charge la communication du Théâtre vers les médias étrangers.

6- Variation des postes en 2004/2005 :

Aucun poste Ville de Genève n'a été créé pendant la saison 2004/2005. L'état du personnel municipal est donc en juin 2005 identique à celui de juin 2004.

En espérant avoir répondu aux questions des commissaires, je reste à votre disposition pour tout autre complément d'information et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Antonio Soragni
Secrétaire général

Annexes: ment.

Copie : Me Bruno de Preux, Président de la Fondation du Grand Théâtre

GRAND THEATRE DE GENEVE
MANIFESTATIONS DE LA SAISON 2004-2005

	COMPTES	COMPTES	COMPTES	COMPTES	COMPTES	COMPTES	COMPTES	COMPTES	COMPTES	COMPTES	COMPTES	COMPTES	COMPTES	TOTAL
	OTELLO	BALLET L. CARL L'ECRIT (SUIVIR AUDIO)	LA MAISON DES MORTS	HANSEL & GRETEL	ORFEO	TRISTAN & ISOLDE	MARIA STUARDA	BALLET 7 (CHORÉOGRAPHER) (SUIVIR)	DER CORNET & JAMPALE (SUIVIR)	FIDELLO	COMPTES OPERAS	TOTAL		
5402 DROITS D'AUTEUR	0.00	27191.96	30665.15	0.00	0.00	0.00	0.00	10459.56	61686.15	0.00	130638.61			
5403 MATERIEL MUSICAL	832.65	2756.45	11730.40	8718.90	12710.40	1424.30	9244.95	0.00	21418.90	9045.94	76092.62			
5408 SERVICE DE SURVEILLANCE	5076.00	2448.00	3554.75	4331.00	4170.00	8794.50	4830.00	2520.00	4644.00	8000.00	46161.25			
5406 SERVICE MEDICAL	1480.00	810.00	1170.00	1760.00	1587.00	3200.00	1850.00	900.00	1325.00	1750.00	16442.00			
5407 FRAIS DIV. DE SPECTACLES	47262.23	17882.90	46578.97	110693.55	91095.31	90201.58	321831.72	18530.31	43978.51	49755.51	838285.99			
5450 REDEVANCE SUR BILLETS VENDUS	12023.47	9248.77	9040.32	13219.62	10435.77	12443.22	10469.32	6390.12	8106.92	11391.80	104593.33			
TOTAL AUTRES FRAIS DE PRODUCTION	66684.35	59693.48	103539.59	139898.07	118468.48	116163.68	347308.02	41430.88	141759.48	78743.15	1214678.20			
CONCERTS ET MANIFESTATIONS														
SAISON CHOREOGRAPHIQUE VOIR COMPTES														
TOURNEES DU BALLET														
TOTAL FRAIS DIRECTS D'EXPLOITATION	1287439.55	238966.54	1191291.99	1287395.36	1852496.04	2223272.48	1721061.12	439215.66	1318392.34	1121599.44	12674000.51			
6001 RECETTES DES ABONNEMENTS	606173.40	286873.90	614956.05	657651.20	663910.70	610295.40	663910.70	312230.85	613938.55	664131.25	5895535.00			
6002 RECETTES VENTES BILLETS	474039.00	70452.00	132020.00	152993.00	223014.00	482983.00	288661.00	72796.00	57973.00	351868.00	2658067.00			
6003 RECETTES POP. & SCOLAIRES	544.00	536.00	1370.00	986.00	1233.00	21468.00	5386.00	1702.00	580.00	17796.00	109546.00			
6004 PRODUITS VENTE PROGRAMMES	42441.43	29663.60	29588.60	45248.60	41908.90	59333.00	37913.60	19788.90	27223.60	38788.60	358708.63			
6005 TAXE A L'ABONNEMENT	40469.80	47469.80	40469.80	47469.80	40469.80	40469.80	40469.80	40469.80	40469.80	40469.80	404698.00			
TOTAL DES RECETTES SPECTACLES	1163837.63	419915.30	818864.45	1244958.60	969935.10	1220784.60	1364241.10	44700.25	748184.95	1119171.95	9221774.83			
EXPEDIENT	122801.92	-160048.76	372407.51	152636.76	882359.94	1302477.68	666760.82	-7814.59	578207.39	830779	3452265.88			

GRAND THEATRE DE GENEVE
MANIFESTATIONS DE LA SAISON 2004-2005

	COMPTES	COMPTES	COMPTES	COMPTES	COMPTES	COMPTES	COMPTES	RECITAL
	FINK & VIGNOLES	COUSIN & HUNARY	DANIELS & KATZ	FOUNTANA & DEUTSCH	SKOVINS & VLAAR	LOTT & JOHNSON		TOTAL
5402 DROITS D'AUTEUR	0.00	0.00	523.30	116.65	1'092.00	1'709.60		3'841.75
5403 MATERIEL MUSICAL	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
5406 SERVICE DE SURVEILLANCE	180.00	180.00	360.00	284.00	240.00	300.00		1'524.00
5406 SERVICE MEDICAL	50.00	75.00	60.00	106.00	112.00	75.00		468.00
5407 FRAIS DIV. DE SPECTACLES	194.60	144.40	100.00	122.90	0.00	153.50		715.50
5450 REVENANCE SUR BILLETS VENDUS	559.80	449.45	677.00	364.50	422.80	629.70		3'053.25
TOTAL AUTRES FRAIS DE PRODUCTION	934.40	848.85	2'139.30	974.05	1'857.70	2'868.20		9'632.50
CONCERTS ET MANIFESTATIONS								
SAISON CHOREOGRAPHIQUE VOIR COMPTES								
TOURNEES DU BALLET								
TOTAL FRAIS DIRECTS D'EXPLOITATION	28'804.65	24'897.25	43'924.70	31'575.30	40'202.60	41'377.05		209'876.55
8001 RECETTES DES ABONNEMENTS	12'467.00	12'467.00	11'042.00	12'467.00	12'467.00	12'467.00		73'877.00
8002 RECETTES VENTES BILLETS	5'350.00	6'530.00	11'210.00	3'720.00	5'130.00	13'795.00		48'735.00
8003 RECETTES POP. & SCOLAIRES	260.00	240.00	60.00	630.00	475.00	320.00		2'005.00
8004 PRODUITS VENTE PROGRAMMES	920.00	930.00	960.00	860.00	915.00	1'145.00		6'950.00
8005 TAXE A L'ABONNEMENT	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
TOTAL DES RECETTES SPECTACLES	22'997.00	20'167.00	23'112.00	17'677.00	18'987.00	28'627.00		131'167.00
EXCEDENT	5'807.65	3'830.25	20'669.70	13'886.30	21'215.60	13'350.05		78'911.55

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2006 (après-midi)
Propositions et résolution: Grand Théâtre

1261

19-05-2006

16:36

DE VILLE DE GENEVE - CM

A 00228180816

P.07

GRAND THEATRE DE GENEVE
MANIFESTATIONS DE LA SAISON 2004-2005

	DANSE LE CHARLEROI PLAN K	DANSE PARADE	dv8	TOTAL BALLETTHEMES	TOTAL DIVERS	BUDGET		COMPTES		Ecart AVEC BUDGET
						TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	
5001 ARTISTES	0,00			0,00	64 648,60	3 895 000,00	3 064 378,60	800 621,40		
5002 METTEURS EN SCENE				0,00	47 000,00	547 000,00	479 600,00	-67 400,00		
5003 MAQUETTISTES				0,00	15 000,00	873 000,00	714 133,07	-158 866,93		
5004 ARTISTES PETITS ROLES				0,00	12 000,00	48 500,00	34 226,50	-15 273,50		
5005 CHEFS D'ORCHESTRE				0,00	29 500,00	781 500,00	794 783,00	12 283,00		
5006 CHOREGRAPHES	53 600,50	800,00	52 341,10	106 750,50	0,00	175 000,00	211 483,15	95 483,15		
5008 FRAIS DE VOYAGE	8 850,00	5 859,44	29 703,70	44 453,14	7 511,85	742 350,00	844 888,48	97 481,52		
TOTAL PERSONNEL ARTISTIQUE	62 459,50	6 689,44	82 044,80	151 203,74	175 580,45	7 657 350,00	8 032 662,80	375 312,80		
CHARGES SOCIALES	98,00	1 105,10	61,60	1 264,70	20 223,98	2 997 500,00	2 445 588,31	-549 111,69		
5101 CHEUEURS AUXILIAIRES				0,00	0,00	400 000,00	368 831,60	-31 168,40		
5102 FIGURATION				0,00	26 719,20	287 000,00	211 461,20	-65 538,80		
5103 DANSEURS SURIN, ET MIMES				0,00	0,00	135 000,00	79 441,00	-55 559,00		
TOTAL CHEUEURS-FIG. DANS. AUX.	0,00	0,00	0,00	0,00	26 719,20	815 000,00	639 734,00	-152 266,00		
5201 CONF. ACHATS DECORS	0,00	1 167,60	272,48	1 440,37	84 973,50	2 346 000,00	2 397 815,57	559 815,57		
5202 CONF. ACHATS COSTUMES	0,00	0,00	0,00	9 515,65	364 554,85	0,00	364 554,85	364 554,85		
5203 LOC. DECORS ET ACCES	3 700,00	5 146,00	39 15,00	12 763,00	74 174,00	0,00	225 543,17	225 543,17		
5205 ARRANG. ENT. COSTUMES			120,95	120,95	10 659,06	40 000,00	44 551,60	4 551,60		
5206 PERRUQUES & MAQUILLAGE	0,00	0,00	0,00	0,00	11 769,90	250 000,00	211 183,45	-38 816,55		
5207 FRAIS TRANSP. & DEQUILIBREMENT	0,00	0,00	270,00	270,00	112 338,42	200 000,00	438 166,40	238 166,40		
5208 FRAIS PERS. SUPPL. ATELIER IMPREVUS	0,00	5 720,55	6 720,55	6 720,55	169 331,85	200 000,00	930 413,96	730 413,96		
TOTAL DEPENSES DE PRODUCTION	3 700,00	12 306,44	4 308,43	20 315,87	512 362,47	3 038 000,00	5 110 729,05	2 082 729,05		
530000 AFFICHES ET AFFICHAGES	9 015,95	6 855,88		15 872,83	14 187,59	97 500,00	151 585,98	54 088,99		
530010 FRAIS DE VOYAGE ET RECEPTION PRESS				0,00	1 740,23	44 500,00	26 085,40	-18 414,60		
530020 PUBLICITE POUR LES SPECTACLES	910,20	1 596,00		2 506,20	8 110,78	78 000,00	58 229,03	-9 770,97		
530030 CONFECTIION DES PROGRAMMES	2 300,00	5 235,50	2 300,00	10 800,50	25 089,03	380 000,00	340 912,67	-39 087,33		
TOTAL PUBLICITE DES SPECTACLES	12 226,15	14 688,78	2 300,00	29 194,93	49 127,54	600 000,00	597 717,09	-12 282,91		

GRAND THEATRE DE GENEVE
MANIFESTATIONS DE LA SAISON 2004-2005

	DANSE PARADE	DANSE DE CHARLEROI PLAN K	TOTAL		BUDGET		COMPTES		ECART AVEC BUDGET
			dv8	BILLETTERIES	TOTAL GENSL.	TOTAL	TOTAL	TOTAL	
5402 DROITS CULTEUR	7169.38	1785.60	2949.15	11804.13	12784.80	302500.00	159050.29	-143448.71	
5403 MATERIEL MUSICAL	522.25	0.00		522.25	6410.96	137500.00	85006.35	-52473.95	
5405 SERVICE DE SURVEILLANCE	1200.00	384.00	306.00	1890.00	5016.00	71000.00	65048.25	-15951.75	
5406 SERVICE MEDICAL	476.00	100.00	215.00	850.00	1208.00	16500.00	16996.00	2486.00	
5407 FRAIS DIV. DE SPECTACLES	1347.00	4408.35	3748.25	9503.60	221846.67	400000.00	11070151.59	670151.96	
5408 REDEVANCE SUR BILLETS VENDUS	1727.60	1204.50	1198.85	4130.95	10119.45	105000.00	121902.98	16902.98	
TOTAL AUTRES FRAIS DE PRODUCTION	12341.23	7882.45	8477.25	28700.93	257183.90	1032500.00	11518176.53	477675.53	
CONCERTS ET MANIFESTATIONS						25000.00		0.00	
SAISON CHOREGRAPHIQUE VOIR COMPTES						260000.00		-3866.25	
TOURNEES DU BALLET						200000.00		73114.62	
TOTAL FRAIS DIRECTS D'EXPLOITATION	47111.96	85366.10	97192.08	230870.17	1048757.53	13363350.00	14449585.15	1098335.15	
6001 RECETTES DES ABONEMENTS	14385.00	10572.00	8461.00	33318.00	40457.00	5755917.00	5342887.00	91970.00	
6002 RECETTES VENTES BILLETS	34807.00	18103.00	25193.00	78113.00	184751.00	3442433.00	2948602.00	-493031.00	
6003 RECETTES POP. & SCOLAIRES	1713.00	1366.00	552.00	3931.00	27750.00	0.00	139032.00	139032.00	
6004 PRODUITS VENTE PROGRAMMES	0.00	934.36	655.00	1589.36	11239.09	270000.00	376877.28	108877.28	
6005 TAXE A L'ABONNEMENT	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	437500.00	404598.00	-28902.00	
TOTAL DES RECETTES SPECTACLES	59765.06	32075.36	34771.06	117351.36	244203.09	9986580.00	9714596.28	-182152.72	
EXCEDENT	-3393.01	54290.74	62421.08	113118.11	780354.46	3485500.00	4734988.87	1288488.87	

OPERA JEUNE PUBLIC

LES ENFANTS DU LEVANT

	DEPENSES	RECETTES
5001	ARTISTES	16'000.00
5002	METTEURS EN SCENE	47'000.00
5003	MAQUETTISTES	16'140.00
5004	SOUFFLEURS	12'000.00
5005	CHEFS D'ORCHESTRE	29'500.00
5007	MUSICIENS D'ORCHESTRE	2'418.30
5008	FRAIS DE VOYAGE ET DE SEJOUR DES ARTISTES	6'731.85
	TOTAL DES DEPENSES DU PERSONNEL ARTISTIQUE	128'790.15
50.5	Charges sociales du personnel artistique (spectacle) (part employeur)	13'791.80
5102	FIGURATION	26'319.20
	TOTAL DES CHEURS, FIGURANTS, DANSEURS SURNUMERAIRES	26'319.20
5201	CONFECTION , ACHATS DECORS ET ACCESSOIRES	49'107.07
5202	CONFECTION ET ACHATS COSTUMES	6'995.65
5203	LOCATION DE DECORS ET ACCESSOIRES	36'487.55
5205	ARRANGEMENT ET ENTRETIEN DES COSTUMES	1'003.90
5206	PERRUQUES ET MAQUILLAGE	7'433.60
5207	FRAIS DE TRANSPORTS ET DE DEDOUANEMENT	8'487.84
5208	FRAIS DE PERSONNEL SUPPLEMENTAIRE AUX ATELIERS	94'173.50
	TOTAL DEPENSES DE PRODUCTION	202'698.11
5301	AFFICHES ET AFFICHAGE	3'893.35
5302	FRAIS DE VOYAGE ET RECEPTION PRESSE	1'740.33
5303	PUBLICITE POUR LES SPECTACLES	5'498.92
	FRAIS DE CONFECTION DES PROGRAMMES	8'720.35
	TOTAL PUBLICITE DES SPECTACLES	19'850.95



LES ENFANTS DU LEVANT

	DEPENSES	RECETTES
5402	DROITS D'AUTEUR	
5403	MATERIEL MUSICAL	
5405	SERVICE DE SURVEILLANCE	
5406	SERVICE MEDICAL	
5407	FRAIS DIVERS DE SPECTACLES	
5450	FRAIS RODRIGUE	
	TOTAL AUTRES FRAIS DIRECTS D'EXPLOITATION	
	468'068.51	
	TOTAL DES FRAIS DIRECTS DE PRODUCTION	
6002	RECETTES DES ABONNEMENTS	5233.00
6003	RECETTES VENTES BILLETS	78314.00
6004	RECETTES POPULAIRES ET SCOLAIRES	20000.00
	PRODUIT VENTE DE PROGRAMMES	3'980.00
	SUBVENTION SPECIALE DIP	170'000.00
	LOTERIE ROMANDE	100'000.00
	MECENAT DIVERS	10'000.00
	TOTAL DES RECETTES ET SPECTACLES	386'907.00
	EXCEDENT DE DEPENSES	81'161.51
	COUVERTURE PRISE SUR MECENAT PEDAGOGIQUE	81'161.51
	PROVISIONS SUR ANNEES ANTERIEURES	29'309.16
	SUBVENTION FERRIER LULLIN POUR COUVERTURE	51'852.33

GRILLE SALARIALE DES DANSEUR DU BALLET DU GRAND THEATRE DE GENEVE

EFFECTIF	CATEGORIE	SALAIRE BRUT SAISON 2004/2005
0	A	6'397.60
6	B	6'145.45
6	C	5'796.40
6	D	5'385.65
0	E	4'996.85
4	F	4'788.60
1	G	4'442.20
0	Stagiaire	3'701.85

du 01/07/04 au 30/06/05

FONDATION DU GRAND-THEATRE
Mouvement de comptes
410010 CHF COMMUNICATION PRESSE

Page 1

Compte	Date	Ecriture	Pièce	Contrepartie	Libellé	CHF	Débit	Credit	Solde
04/03 CHF	16/02/05	5213	CA02591	EUR	Solde au 01/07/04 TRNS.VALLEIX VOY PRESSE COMM. Total 04/03 CHF TRISTAN ET ISOLDE	0.00	357.28	0.00	357.28
88/10 CHF	06/07/04	153	UBS71N012	EUR	Solde au 01/07/04				0.00
88/10 CHF	27/09/04	1086	UBS49321	CHF	S.VALLEIX HONOR.21.6		4624.39		4624.39
88/10 CHF	04/10/04	1449	CH63072386	CHF	S.VALLEIX HONOR.21.9		5330.00		9954.39
88/10 CHF	03/11/04	2229	CH63072427	CHF	S.VALLEIX HONOR.4.10		5330.00		15284.39
88/10 CHF	05/11/04	2386	CAQ1905	EUR	S.VALLEIX HONOR.4.11		5330.00		20614.39
88/10 CHF	14/12/04	3265	CH83483442	CHF	PRESSES.VALLEIX FR ADMINISTR.		1172.89		21787.28
88/10 CHF	14/12/04	3292	CAQ2139	CHF	S.VALLEIX HONOR.10.12		5330.00		27117.28
88/10 CHF	17/12/04	3682	FOU80759	CHF	PRESSES.VALLEIX FR ADMINISTR. CARTE COMPLI VALLEIX		1420.16		28537.44
88/10 CHF	19/01/05	4249	UBS50063	CHF	S.VALLEIX HONOR.4.11		516.50		29053.94
88/10 CHF	19/01/05	4249	UBS50063	CHF	S.VALLEIX HONOR.4.11		5330.00		34383.94
88/10 CHF	10/02/05	5145	CH83483570	CHF	S.VALLEIX HONOR.10.2		920.00		35303.94
88/10 CHF	11/02/05	5028	CAQ2567	EUR	S.VALLEIX FR ADMIN.4.2		5330.00		40633.94
88/10 CHF	09/03/05	5922	UBS50417	CHF	S.VALLEIX HONOR.7.3		2046.63		42680.37
88/10 CHF	08/04/05	6553	UBS50509	CHF	S.VALLEIX HONOR.1.4		5330.00		48010.37
88/10 CHF	08/04/05	6553	UBS50669	CHF	S.VALLEIX HONOR.1.4		49180.37		49180.37
88/10 CHF	09/05/05	7194	CH63483571	CHF	S.VALLEIX HONOR.1.4		5330.00		54510.37
88/10 CHF	06/05/05	7252	CAQ2940	CHF	S.VALLEIX HONOR.1.6.05		1060.55		55570.92
88/10 CHF	20/06/05	8545	UBS51196	Divers	S.VALLEIX HONOR.1.6.05		5330.00		60900.92
88/10 CHF	20/06/05	8545	UBS51196	Divers	S.VALLEIX HONOR.1.6.05		1732.80		62633.72
88/10 CHF	30/06/05	9160	POI0662	CHF	TVA S/HONOR VALLEIX		5330.00		67963.72
88/10 CHF	30/06/05	9160	POI0662	CHF	Total 88/10 CHF PRESSE : S.VALLEIX		2180.00		70153.72
							74555.97	0.00	74555.97
							76987.35	0.00	76987.35

grand théâtre de genève

boulevard du théâtre 11
case postale 5126
ch 1211 geneve 11
administration t +41 22 418 30 00 f +41 22 418 30 01
technique t +41 22 418 31 00 f +41 22 418 31 01
www.geneveopera.ch

Genève, le 1er juin 2006

**Monsieur
Pierre MAUDET
Président de la Commission municipale des
finances**

**Rue de la Croix Rouge 4
1211 Genève 3**

**Complément aux réponses aux questions de la COFI à la FGTG, audition du
9 mai 2006**

Monsieur le Président.

Je donne suite à notre communication téléphonique et je vous prie de trouver ci-dessous les compléments d'informations à la question n° 4 que nous avait posé votre commission, concernant la ligne 410020 de nos comptes 2004-2005.

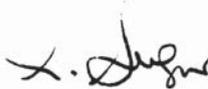
Les frais de conception graphique de notre matériel de présentation de saison avaient initialement été prévus à la ligne budgétaire 410000: Publicité générale de la saison. Ils ont, pour des raisons de cohérence, été comptabilisés, pour un montant de CHF 43'427.35, sur la ligne 410020: Frais de confection des avants programmes. Ce transfert explique le non dépensé de CHF 35'876.57 de la ligne 410000.

D'autre part, il est comptabilisé à la ligne 410020 la réalisation du CD de présentation de saison, inséré dans les programmes, pour CHF 17'849.-, ce qui n'était pas prévu au moment de l'établissement du budget.

Cette dépense non prévue justifie le dépassement global des deux lignes 410000 et 410020 de CHF 14'373.98

La question quantitative qui a été soulevée lors de l'audition ne tient pas au nombre d'exemplaires des programmes édités qui a été identique en 2003/2004 et 2004/2005 (50'000 exemplaires) mais au nombre de pages de ces programmes qui a passé de 48 à 56, soit une augmentation de 16,7%.

En espérant avoir ainsi répondu à la question posée par Mme Perler, je reste à votre disposition pour tout autre complément d'information que vous jugeriez utile et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



**Antonio Soragni
Secrétaire général**

5.d) Résolution du 27 juin 2006 de M^{mes} Catherine Gaillard-lungmann, Gisèle Thiévent, Ruth Lanz Aoued, Vera Figurek, MM. Sébastien Bertrand, Christian Zaugg, François Sottas et Jacques Mino: «Etat des lieux au Grand Théâtre» (R-97)¹.

PROJET DE RÉOLUTION

Considérant:

- la responsabilité importante qu’assume la Ville dans le financement du Grand Théâtre;
- la complexité de la gestion d’un personnel soumis à différents statuts et à différentes catégories et dépendant soit de la Ville, soit de la Fondation du Grand Théâtre,

le Conseil municipal demande à la commission de contrôle de gestion d’analyser:

- la gestion financière de la Fondation du Grand Théâtre;
- la gestion, tant par la fondation que par la Ville, du personnel qui y travaille.

M^{me} Vera Figurek, rapporteuse (AdG/SI). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je prends la parole en qualité de rapporteuse, puis je m’empresse de donner la position de mon groupe de l’Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants).

D’abord, j’aimerais vous faire part d’erreurs qui se sont glissées dans mon rapport PR-457 A. En première page, au cinquième paragraphe, troisième ligne, il est noté: «(...) les comptes devaient être approuvés (...)»; or il faut lire: «(...) le budget et les comptes devaient être approuvés (...)». Au paragraphe suivant, il faut lire: «Le Conseil municipal a donc renvoyé les comptes à la commission des finances (...)» – et non: «La fondation a donc renvoyé l’objet...» (*Corrigé au Mémorial.*)

L’exercice qui nous a été demandé en commission est nouveau, puisque, pour la première fois, le Conseil municipal est amené à se prononcer sur le budget de la Fondation du Grand Théâtre. Le groupe de l’Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) n’est pas satisfait par ce fonctionnement, qui ne va pas assez loin, et je vous proposerai une solution pour y remédier. Comme vous l’avez toutes et tous remarqué, mon rapport est très succinct et il comporte des imprécisions. Pourquoi, Mesdames et Messieurs, ne suis-je pas du tout satisfaite de mon rapport?

¹ Annoncée, 723.

Premièrement, à mon sens, le travail fait en commission a été un mauvais travail, pas par la faute des commissaires qui la composent, mais à cause de l'imprécision et du flou des propos et des chiffres fournis par les représentants du Grand Théâtre durant la seule et unique séance consacrée à l'examen du budget 2006/2007 de la fondation. Pourquoi une seule et unique séance? Parce qu'il est apparu inutile à la commission de s'attarder sur une prise de position – plutôt de décision – qui ressemblait fortement à une prise d'informations imprécises. En effet, la saison 2006/2007 du Grand Théâtre a déjà été présentée. Des dispositions avaient donc été prises et voilà que, bien après, on demande au Conseil municipal, alors même qu'il finance à hauteur de 36 625 000 francs, de se prononcer sur le budget. Il est aberrant de se retrouver devant un fait accompli pour une somme qui grève fortement notre budget municipal.

Je tiens à vous faire part de mon point de vue quant à l'élaboration de mon rapport dans un tel contexte. Etant donné qu'une seule séance avait été prévue en commission et qu'une seule audition avait été accordée à cet objet, il m'est apparu dès lors impératif de prendre des notes moi-même, de faire référence au procès-verbal et à d'autres documents, pour voir ensuite si les informations concordaient.

Mesdames et Messieurs, je vous rends attentifs au fait que je me suis limitée à retranscrire ce qui a été dit durant cette séance de commission. Je m'en suis tenue aux faits et je n'ai à aucun moment pris position sur les propos tenus. Il en résulte donc un rapport maigre et imprécis, car je ne me réfère pas à mes propres propos, mais bel et bien à ceux des personnes entendues lors de l'audition. Je le précise, cette séance de commission a eu lieu le 11 mai 2006 et, un mois plus tard, le rapport PR-457 A était inscrit à l'ordre du jour du Conseil municipal. J'ai tenu à rendre le rapport rapidement, afin que l'activité des travailleuses et travailleurs du Grand Théâtre n'en soit pas affectée, même si nous avons pris un peu de retard dans notre ordre du jour.

Néanmoins, je le répète, ce rapport PR-457 A reflète bien les propos des personnes entendues par la commission des arts et de la culture. Durant l'audition du président de la Fondation du Grand Théâtre et de l'administrateur, il y a eu beaucoup d'imprécisions quant aux chiffres, mais pas seulement... Certaines réponses aux questions des commissaires n'en étaient pas et quelques points ont été éludés. C'est pourquoi, au vote final, l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) s'est abstenue, car beaucoup de réponses n'étaient pas satisfaisantes.

Je précise mes arguments. A la page 2 du rapport, j'ai cité les propos de M^e de Preux. Il précise que l'apport des mécènes est de 32% et que les 67% restants sont pris en charge par les subventions publiques. Or 32% plus 67% égale 99%! Mais c'est un détail. A la page 3, M. Blanchard dit ceci: «Les mécènes privés constituent 30% des recettes propres au Grand Théâtre.» Mais cela ne correspond pas aux 32% évoqués plus haut...

La plus grande imprécision survient à la page 4, quand M^e de Preux nous dit que la Ville prend en charge les salaires de ses fonctionnaires à hauteur de 16 millions de francs, et que la fondation paie 12 millions de francs, plus 7 millions pour ses propres fonctionnaires et les cachets des artistes – donc un montant de 19 millions. Tout cela pour nous montrer que le Grand Théâtre paie dans sa globalité 35 millions de francs en salaires.

Mais voilà, juste après, M. Soragni surenchérit en disant que la Ville finance 32 millions de francs en tout. Cette somme est tout à fait inexacte et je vous prie toutes et tous d'en prendre note. En effet, la Ville subventionne les salaires à hauteur de 15 335 074 francs et le budget d'entretien – électricité, chauffage et autres – s'élève à bel et bien 21 290 076 francs – il faut tout de même le dire. Là encore, on englobe les frais d'entretien et les salaires pour que, non pas ces 20 millions, mais ces 21 290 076 francs que la Ville subventionne en entretien n'apparaissent pas dans la discussion.

Nous lisons au paragraphe suivant: «La même politique salariale est appliquée entre les personnes engagées par la Ville et celles engagées par la fondation.» C'est imprécis. On a voulu nous dire que c'est l'indexation des salaires que l'on tente d'harmoniser, mais cela n'a pas été exprimé clairement et je ne pouvais pas transcrire des propos qui n'ont pas été tenus.

Le paragraphe suivant est aussi à entendre comme «en gros», car la Ville accorde le fameux million de francs au ballet du Grand Théâtre et non pas au domaine technique et financier. Au bas de la même page, selon M. Soragni, le million accordé par la Ville est essentiel pour le bon fonctionnement du ballet du Grand Théâtre. Est-ce à dire alors que, sans ce million, on ne peut pas faire d'économies ailleurs? Le ballet génère des recettes et, en guise de remerciements, on réduit les effectifs des danseuses et des danseurs, alors que le nombre de postes de direction ne bouge pas, il faut quand même le préciser!

Ne parlons pas de la programmation, qui ne peut pas être trop modifiée sous peine de perdre le mécénat dont dispose le Grand Théâtre. Le plus choquant, c'est bien les propos de M^e de Preux, qui annonce clairement à la commission – en haut de la page 6 – je cite: «(...) car on arrive au bout du mécénat.» La Ville devra-t-elle alors prendre en charge le Grand Théâtre dans sa globalité?

Voilà, je tenais à vous faire part, Mesdames et Messieurs, de mon état d'esprit quant à ce rapport. Il ne reflète en rien mon point de vue sur la question, mais il se borne à vous présenter clairement les propos des personnes auditionnées, qui n'ont, selon le groupe de l'Alliance de gauche (Solidarités et Indépendants), pas répondu aux questions des commissaires.

Aussi, étant donné que rien n'a été dit par rapport au budget d'entretien, qu'en période d'austérité les postes de direction n'ont pas été touchés – contrairement à ceux des danseuses et danseurs – que les chiffres ventilés sont très approxima-

tifs après vérification, que le traitement salarial des travailleuses et travailleurs du Grand Théâtre montre clairement une inégalité de traitement, que notre groupe ne tolère pas des propos qui conduisent à penser que le Grand Théâtre se limite aux fonds privés acquis et qu'il annonce en filigrane que les acteurs publics seront amenés à augmenter leurs subventions, le groupe SolidaritéS et Indépendants a déposé la résolution R-97. Elle figure à notre ordre du jour et elle vise à saisir la commission de contrôle de gestion du Conseil municipal pour procéder à un audit du Grand Théâtre et examiner ainsi, de façon sérieuse, la gestion de cette institution.

Pour l'heure, par respect pour les personnes employées au Grand Théâtre, le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) ne refusera pas la proposition PR-457 A, mais il s'abstiendra lors du vote. Nous tenons encore une fois à le répéter, quitte à être vraiment redondants, nous ne sommes pas du tout satisfaits des propos tenus en commission par les personnes auditionnées; elles ne nous ont pas apporté les réponses attendues. Le rapport PR-457 A est donc à l'image du travail de la commission. Mesdames et Messieurs, nous vous invitons à soutenir la résolution R-97, que nous avons déposée pour aller plus à fond dans le budget du Grand Théâtre. (*Applaudissements.*)

Le président. Madame Figurek, j'ai reçu un amendement de votre groupe pour que la résolution R-97 soit renvoyée à une commission ad hoc.

M. André Kaplun, rapporteur (L). Je crois avoir couvert l'essentiel de nos débats dans le rapport PR-456 A. Je l'ai précisé, il y a eu des questions sur les discrepancies entre budget et comptes, notamment en ce qui concerne les frais d'informatique, également sur la location du Bâtiment des Forces-Motrices, voire sur les frais de production. Cela dit, sur ces écarts entre le budget et les comptes, des réponses tout à fait satisfaisantes ont été fournies. Encore une fois, il ne s'agit non pas du budget, mais des comptes de la saison 2004/2005.

Une question assez fondamentale a été posée, à savoir sur les espérances que pouvait entretenir la Ville sur un soutien accru de l'Etat au Grand Théâtre. Je crois pouvoir dire, au nom de tous les collègues de la commission des finances, que la réponse reçue était assez décevante: il n'y a pas grand-chose à attendre de l'Etat quant au soutien financier au Grand Théâtre, puisque l'Etat est actuellement plutôt dans une optique de transfert de charges aux communes, en particulier à la Ville de Genève, étant donné sa taille, et pas du tout dans une logique inverse, qui consisterait à apporter un soutien financier accru au Grand Théâtre.

Il a été question, il y a quelques instants, de cette fameuse garantie de déficit, qui n'est pas tout à fait la même chose qu'un soutien financier actif. Il y a une

nuance entre les deux, je tiens à le souligner. A mon point de vue, il ne faut pas faire de confusion entre une garantie de déficit et un soutien financier. A propos de la garantie de déficit votée à l'époque pour le ballet, à concurrence de 1 million de francs, je tiens à rappeler au magistrat de la culture qu'il avait été voté un amendement – Monsieur Mugny, vous vous en souvenez. Cet amendement était clair: puisque la fondation nous avait expliqué avec force détails et beaucoup de conviction que le coût du maintien du ballet s'élevait à 2 millions, la garantie de déficit de 1 million devait s'accompagner d'un effort supplémentaire de la part de la fondation, effort qui représenterait le même montant que la garantie de déficit. Il conviendrait peut-être, Monsieur le magistrat, de rappeler à la fondation que la garantie de déficit de 1 million a été votée à cette condition, et non pas de manière unilatérale.

Je crois avoir tout dit et, pour le reste, j'encourage chacune et chacun à se référer soit au rapport PR-456 A, soit à ses annexes.

M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI). Monsieur le président, comme vous l'avez annoncé à propos de la résolution R-97, je vous ai remis tout à l'heure un amendement et j'espère qu'il sera bientôt distribué aux conseillères et aux conseillers de cette assemblée. Il s'agit de faire, comme cette résolution le demande, un état des lieux du Grand Théâtre. L'auteur du rapport PR-457 A, M^{me} Figurek, a dit que les réponses de la direction du Grand Théâtre à certaines questions n'étaient pas satisfaisantes.

Tout à l'heure, lorsque la motion d'ordre a été déposée afin de lier tous les objets relatifs au Grand Théâtre, j'ai entendu M. Lathion dire qu'il espérait que nous ne nous attarderions pas trop sur la question du personnel, parce qu'il y avait des sujets beaucoup plus fondamentaux à traiter. Ces sujets beaucoup plus fondamentaux sont, naturellement, les comptes et le budget du Grand Théâtre... Or, là encore, certains points semblent légèrement lacunaires et ils ne nous satisfont pas, en tout cas au groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants).

Par conséquent, nous demandons par cet amendement la création d'une commission ad hoc Grand Théâtre. Ainsi, tous ces sujets qui nous inquiètent seront traités et les commissaires, représentant leurs partis respectifs, pourront étudier comme il se doit tout ce qui concerne le Grand Théâtre et, surtout, répondre de manière satisfaisante à toutes nos questions fondamentales, y compris celle du personnel.

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal demande la création d'une commission ad hoc Grand Théâtre chargée d'analyser...»

*Premier débat sur les propositions
Préconsultation sur la résolution*

M. Jean-Charles Lathion (DC). Lorsque j'entends la rapporteuse, M^{me} Figurek, commenter l'audition de la direction du Grand Théâtre, je n'ai pas l'impression d'avoir participé à la même séance. Nous avons eu affaire à des gens qui répondaient à nos interrogations et nous pouvions pratiquement poser toutes les questions que nous voulions. Lorsque j'écoute M^{me} Gaillard-Iungmann, je comprends mieux, parce que, finalement, on est en train d'attaquer le Grand Théâtre de façon très frontale... (*Protestations.*) Je le regrette, car ma préoccupation est celle de veiller à la stabilisation des institutions.

Ce que j'ai ressenti durant les auditions et à travers vos interventions, c'est que l'Alliance de gauche était prête à déstabiliser cette institution... (*Remarques.*) Mesdames et Messieurs, vous m'interpellez, vous bafouez mon intervention, mais, à travers vos propres déclarations de ce soir, permettez que je vous dise que le masque est tombé! Le Grand Théâtre, je vous le rappelle, ce sont des emplois, un essor économique, des métiers. Bien sûr, on vient de préconiser un audit et on fera encore de grandes analyses, mais, Mesdames et Messieurs, ne sommes-nous pas en train de faire la preuve de l'incompétence de nos institutions, comme je le disais tout à l'heure à M. Mugny?

En effet, nos institutions sont représentées à la Fondation du Grand Théâtre. Monsieur Zaugg, que font vos représentants, pourquoi n'interviennent-ils pas, pourquoi faut-il des audits et des doublons avec une nouvelle commission ad hoc pour analyser tout cela? Je peux vous dire, Mesdames et Messieurs de l'Alliance de gauche, que vous nous avez coûté très cher durant cette législature et que, à travers ce genre de réaction, vous vous apprêtez à nous coûter encore plus cher!

M^{me} Annina Pfund (S). J'interviens sur la proposition PR-457, pour le budget de la saison 2006/2007 du Grand Théâtre. Le groupe socialiste, au sein de la commission, a vivement regretté l'arrivée tardive de ce budget, que nous avons, comme cela a été dit par la rapporteuse, dû traiter quelques jours après la présentation de la saison à la presse. A titre personnel, j'avais souhaité recevoir des réponses écrites, mais je les attends toujours, et c'est regrettable. C'est la raison pour laquelle je me suis abstenue lors du vote de cette proposition.

Pour le groupe socialiste, plusieurs problèmes existent. Le premier est qu'il n'est pas possible de voter ce budget aussi tardivement. Si, un jour, nous devions le refuser, que se passerait-il alors? Nous sommes mis devant le fait accompli et nous ne pouvons pas refuser le budget. Nous en avons déjà parlé avec le magistrat au sein de la commission et il faudra trouver comment gérer cela.

A propos de l'amendement du groupe de l'Alliance de gauche (Solidarités et Indépendants), le Parti socialiste soutiendra la création d'une commission ad hoc Grand Théâtre. Nous avons réalisé ces derniers mois qu'il y a effectivement de sérieux problèmes avec le personnel au sein du Grand Théâtre et, en tant que politiciens et politiciennes de gauche, nous ne voulons pas être responsables de cette situation. Nous devons agir et la création d'une commission ad hoc Grand Théâtre est une façon de le faire.

Je relèverai aussi que certaines réponses données lors de l'audition de la direction du Grand Théâtre étaient regrettables. Quand nous demandons pourquoi un spectacle aussi coûteux que *Les Maîtres chanteurs de Nuremberg* est mis sur pied, il nous est répondu que le Grand Théâtre ne veut pas une programmation de crise. Mais la crise est tout de même là: les moyens manquent et la direction admet qu'elle ne trouve plus aussi facilement des mécènes privés.

Le Grand Théâtre devra changer de mentalité. J'en conviens, il est impossible de répéter tous les trois ans les mêmes spectacles si on veut maintenir la qualité actuelle. En revanche, il faudra réfléchir comment le Grand Théâtre pourra trouver plus de moyens.

M^{me} Sandrine Salerno, rapporteuse (S). Pour ma part, je souhaite intervenir sur le rapport PR-264 A de la commission ad hoc pour l'examen des réformes en Ville, chargée de traiter la résolution du Conseil administratif. Cette résolution date de 1997 – presque dix ans! – à une époque où l'on prédisait des déficits cumulés de l'ordre de 80 millions de francs par an pour la Ville et où le Conseil administratif avait proposé au Conseil municipal tout un train de mesures. Parmi celles-ci, le transfert à la Fondation du Grand Théâtre du personnel municipal employé par cette institution. Nous savons que cela ne s'est pas réalisé.

Si je prends la parole, c'est pour vous rendre attentifs au fait que le projet de résolution amendée demande une plus grande autonomie de l'institution. Les débats – obsolètes – se sont achevés en 1998, et même si la discussion pouvait ou devait être reprise le jour où les finances municipales iraient très mal, je ne pense pas que le Conseil municipal ait aujourd'hui envie de voter un tel projet de résolution. C'est pourquoi je me suis permis d'intervenir afin que, dans les votes, les choses soient claires.

Le président. Merci, Madame Salerno. Je comprends bien que vous nous expliquiez qu'il convient, selon vous, de refuser cette résolution sans objet – même amendée – mais le plénum doit néanmoins épurer la liste des objets en suspens.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Je poursuis les propos de la représentante socialiste pour dire que nous sommes encore une poignée, dans ce Conseil municipal, à nous souvenir des circonstances du dépôt de la résolution. (*M. Tornare entre dans la salle.*) Je vois que M. Tornare est revenu, de sorte qu'il y a au moins un survivant, non pas au Conseil administratif, mais qui siégeait alors dans cette salle.

Plus rien n'est semblable aux circonstances qui ont présidé au dépôt de cette résolution et les prémisses de cette résolution sont aujourd'hui bannies par le Conseil administratif. De mon côté, j'irai un peu plus loin que M^{me} Salerno et j'inviterai fermement le Conseil administratif à retirer cette résolution – il en a le pouvoir – de sorte que nous ne perdions pas inutilement notre temps sur un objet à l'égard duquel le vote n'a pas de sens. Nous ne savons pas, en effet, dans quelles circonstances cette résolution a été déposée. C'est un élément un peu entre parenthèses. Je vous tranquillise, Monsieur Mugny, ne vous mettez pas martel en tête pour cette question!

Un autre élément plus problématique concerne le Grand Théâtre lui-même. En 1964, alors que le Grand Théâtre renaissait de ses cendres, tel le phénix, le Conseil administratif et le Conseil municipal ont choisi d'en faire une fondation. Il se pose donc la question de savoir ce qui distingue une fondation d'une gestion directe par le pouvoir public, que ce soit la Confédération, le Canton ou notre municipalité. En tous les cas, nous savons une chose: quand nous créons une fondation, nous entendons que le débat n'y soit pas politique, mais avant tout artistique.

Les mêmes qui, aujourd'hui, veulent absolument intervenir de manière lourde dans la gestion du Grand Théâtre nous le rappellent quand il s'agit du Musée d'art moderne et contemporain (Mamco) ou de la Fondation d'art dramatique (FAD). Nous ne nous interrogeons pas ici sur la valeur des choix artistiques du Mamco, et c'est heureux! Le Mamco nous demande une enveloppe de fonctionnement et nous considérons tous que, politiquement, notre débat ne consiste pas à savoir si le travail de ce musée convient à la majorité de la population. Enfin, je ne sais quels critères vous voulez mettre en place, mais, pour notre part, nous nous interdisons ce débat.

De la même manière, quand la directrice actuelle de la FAD a pris possession des locaux, il y a quelques années, je crois me souvenir qu'on a passablement écriémé dans le personnel, pour ne pas dire guillotiné. Je n'ai pas souvenir qu'on ait crié au loup, au-delà de quelques prises de positions ciblées de la part du Conseil municipal. Pourquoi? Il était essentiel aux yeux de tous, à gauche comme à droite, que la directrice dispose des moyens de faire le théâtre pour lequel elle était mandatée.

Le même schéma et les mêmes principes généraux président à l'idée d'une fondation appelée à gérer le Grand Théâtre: elle est responsable de ce qui s'y

passé. De notre côté, nous n'avons pas à réaliser d'audit, ni à fouiller, ce d'autant plus que nous sommes membres du conseil de la fondation, où chacun de nos partis est représenté. Nous disposons en conséquence, grâce au bon fonctionnement des instruments voulus par le Conseil municipal et par le Conseil administratif, des moyens adéquats pour obtenir des réponses pertinentes et, au besoin, faire progresser l'institution.

Aujourd'hui, nous connaissons une situation un peu paradoxale. Tout à coup, un auditeur, après avoir lu les statuts de la fondation, nous a dit que les comptes et le budget devaient être approuvés par le Conseil municipal. De 1964 à 2006, nous avons vécu sans... Cela ne nous a pas empêchés de débattre de manière abondante, à la commission des arts et de la culture, sur les principes du Grand Théâtre, à l'occasion du budget municipal et de la subvention annuelle...

Nous le voyons bien, en tout état de cause, nous aurons toujours notre débat trop tard, parce que les statuts le veulent. D'abord, à la différence du Conseil administratif, nous n'avons pas de délai pour délibérer et, subsidiairement, je ne suis pas bien sûr, en lisant les statuts, que notre pouvoir soit exactement le même que celui du conseil de fondation ou que celui du Conseil administratif. Selon les statuts, le budget et les comptes sont approuvés par le conseil de fondation et, dans certains délais, le Conseil administratif examine et approuve les comptes et le budget. Par parenthèses, le Conseil municipal approuve le budget, mais il ne l'examine pas. Est-il possible que le Conseil municipal approuve le budget sans l'examiner? C'est exactement ce que nous avons toujours fait: le Conseil administratif nous dit que le Grand Théâtre a besoin d'une enveloppe de telle somme, cette somme nous est exposée à l'occasion du travail sur le budget municipal et nous l'approuvons. Quoi qu'en pensent les auditeurs, qui sont toujours des gens très sages, la démarche intervenue cette année à leur initiative n'a pas grande signification, surtout parce qu'elle ne comprend pas la notion de fondation. Nous avons délégué et, à partir de là, nous ne pouvons pas reprendre. C'est une évidence.

S'il s'agit d'approuver les comptes et le budget de la Fondation du Grand Théâtre, le même principe s'applique alors à l'ensemble des fondations et à la totalité de l'activité municipale que nous avons déléguée. Je pense à la société 022 Télégénève SA, chère au magistrat qui la préside. Au mois de juin 2006, vous avez voulu que nous conservions la majorité dans cette société. Mais pourquoi n'en approuvez-vous pas les comptes, le budget, le *business plan*? Quelle est la différence entre les options stratégiques fondamentales de 022 Télégénève SA, que la gauche de ce Conseil municipal estime être d'intérêt public, et le Grand Théâtre qui, lui, est évidemment d'intérêt public?

S'il y a intérêt public, nous devons, tous ensemble, examiner chaque détail, approuver chaque nomination, discuter de chaque licenciement ou, en tous les cas, entériner chaque option stratégique. C'est fondamental et nous ne pouvons

pas faire l'économie de cette démarche. Mais s'il y a délégation, c'est parce que cela a un sens, et le sens n'est pas donné par les statuts, mais par la vérité de la délégation. Nous déléguons parce que nous voulons dépolitiser. Alors, reprenez tout cela, faites des commissions ad hoc et engagez des audits...

Le seul objectif recherché – le représentant du groupe démocrate-chrétien l'a dit – est la politisation, et la politisation entraîne la fragilisation. Quel intérêt avons-nous là? Aucun! Notre intérêt commun est l'embellissement de l'œuvre – avec un grand O – de telle manière que nous ayons la fierté du Grand Théâtre, outre le plaisir d'y participer. Que cette démarche ait un coût, commande une attention et de l'intelligence, bien sûr! Mais nous avons nos représentants et moult conseillers administratifs au sein du conseil de la fondation pour nous servir de relais. Raisonnablement, nous devons faire confiance aux personnes que nous avons déléguées, ou alors ne nous en prendre qu'à nous-mêmes et nous dire que le choix de chacun des partis pour nous représenter est bien pauvre. Fort heureusement, ce n'est pas le cas!

En conséquence, je vous propose de ne pas entrer en matière pour une commission ad hoc, mais de demander au Conseil administratif de retirer cette résolution qui, historiquement, avait un sens, mais n'en a plus aujourd'hui. Au sujet des deux propositions, mettons-nous d'accord pour amender les statuts, de sorte que les projets de budget et les comptes soient de la compétence du Conseil administratif, afin que nous n'ayons pas à examiner toujours, et nécessairement de manière inutile, des comptes déjà dépensés et des budgets déjà engagés!

Le président. Le Conseil administratif ne peut pas retirer une proposition qui a fait l'objet d'un rapport de commission. Malheureusement – ou peut-être heureusement – il ne peut pas le faire. Il appartient donc bien à notre Conseil municipal de déclarer cet objet caduc.

M. Guy Jousson (T). Il est important de recentrer un peu le débat au moment où nous parlons des différents aspects du fonctionnement du Grand Théâtre. De notre point de vue, la commission ad hoc et l'audit suggérés tout à l'heure sont des moyens pour clarifier un certain nombre de choses qui n'apparaissent pas à nos délégués, quand bien même ils sont compétents. Bien entendu, ils peuvent faire leur travail, mais ils le font à partir des informations qu'on leur donne ou, plus précisément, dans certains cas, qu'on ne leur donne pas. Une commission ad hoc permet d'aller un peu plus loin, comme ce fut déjà le cas pour d'autres sujets, fondations ou institutions.

L'autre aspect implique l'art lyrique. Il n'est ni de gauche ni de droite, mais il appartient à toute la population. C'est vrai, cette ville se doit d'avoir un Grand

Théâtre dont nous pouvons être fiers. La question de savoir comment, sur un plan pédagogique, réconcilier la population avec l'art lyrique et permettre à des familles plus modestes d'assister à certains spectacles mériterait d'être développée. Mais, je le répète, l'art lyrique n'est ni de gauche ni de droite.

A l'évidence, l'art lyrique coûtera toujours plus cher en raison des infrastructures qu'il implique. Je pense, entre autres, aux décors et, comme le disait M. Lathion, aux nombreux emplois générés par le Grand Théâtre. Je connais personnellement des gens très motivés qui travaillent à la fabrication des décors. C'est incroyablement beau de voir comment ils prennent à cœur la pièce pour laquelle ils construisent un décor: ils se l'approprient! Cela dit, un effort pourrait être fait à terme pour aider la population à s'approprier cet art lyrique. Mais c'est un autre débat.

Pour le Parti du travail, le fonctionnement du Grand Théâtre est une chose, mais, au moment où une septantaine de personnes se plaignent et où certaines informations ne remontent pas jusqu'à nos délégués, une commission ad hoc serait peut-être la bienvenue.

M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI). J'aimerais revenir sur le rapport PR-456 A sur les comptes 2004/2005 de la Fondation du Grand Théâtre. Ayant assisté à l'audition de la Fondation du Grand Théâtre, j'ai été choquée par deux choses. D'abord, la fondation nous dit avoir économisé sur les salaires des danseuses et des danseurs du Grand Théâtre. Tout le monde sait que cette économie n'est que le résultat de mécanismes salariaux inversés, puisqu'une carrière dans la danse est assez courte, avec des changements fréquents de compagnie. En outre, l'engagement de jeunes danseuses ou danseurs équivaut à de moindres coûts salariaux. Pour notre part, nous nous passerions bien d'une telle économie, parce que, comme M. Lathion l'a souligné tout à l'heure, nous voulons garantir des emplois, et des emplois correctement payés.

J'ai été choquée par autre chose encore. Après avoir demandé 1 million de francs de garantie pour son fonctionnement et pour équilibrer son budget, le Grand Théâtre choisit de programmer un spectacle non prévu destiné au jeune public. Dieu sait que je suis d'accord avec cette initiative, mais pourquoi programmer un spectacle qui a coûté tout de même 468 000 francs et dont les excédents de charges ont été limités grâce à des dons eux-mêmes non prévus au budget? Alors quid de ce million si indispensable alors qu'on met en péril l'équilibre du budget et des comptes avec ce spectacle?

Nous reparlerons de ce million, mais il est dommage que nous ne puissions pas débattre aujourd'hui des comptes généraux du département des affaires culturelles, parce qu'un autre million a passé entre les gouttes et l'accumulation de

passifs transitoires a amené tout à coup cette année à la découverte de 1 million supplémentaire. J'espère bien que nous aurons des nouvelles et des explications sur ce million-là au cours de la prochaine séance.

M. François Gillioz (Ve). Le groupe des Verts soutiendra cette future commission ad hoc, afin de faire la lumière sur ces approximations qui apparaissent aujourd'hui. Nous approuverons également la proposition PR-457, car nous ne pouvons plus revenir en arrière, tout en exigeant de bien examiner si la légitimité des statuts de la Fondation du Grand Théâtre tient la route. Il est vraiment du devoir de notre assemblée d'approuver le budget et les comptes du Grand Théâtre.

M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI). Evidemment, les oppositions du camp d'en face, donc de l'Entente, sur la question de la création d'une commission ad hoc sont vraiment très intéressantes. J'entendais tout à l'heure M. Froidevaux faire la comparaison avec Naxoo. A ce sujet, je me souviens d'un débat qui nous avait opposés dans cette assemblée où, justement, notre parti réclamait également de la transparence et où M. Froidevaux disait qu'il n'y avait pas lieu d'en mettre là... C'est de nouveau ce même discours sur le Grand Théâtre.

Il semblerait que nous n'ayons pas à interférer avec un audit, ni à fouiller, ni non plus à nous inquiéter des choix artistiques. En fait, je n'ai pas entendu, dans cette enceinte, une quelconque demande d'intervention dans les choix artistiques. Comme la préopinante M^{me} Pfund le disait tout à l'heure, il a toujours été question de s'inquiéter lorsque des projets sont trop chers, de s'inquiéter à juste titre lorsque, chaque année, nous voyons revenir une demande de crédit supplémentaire, ce fameux million voté à plusieurs reprises dans ce Conseil municipal et qui, à chaque fois, était plus ou moins mis en avant sous tel ou tel prétexte.

Cette fois, lorsque nous voyons un projet semble-t-il démesuré, alors que nous sommes dans une situation de crise – et, comme l'a rappelé M^{me} Thiévent, que des économies sont faites sur les salaires – il est aussi de notre ressort de nous inquiéter non pas des choix artistiques, mais des choix financiers, puisque nous sommes les principaux pourvoyeurs de l'argent qui permet au Grand Théâtre de fonctionner. Comme le demande notre résolution R-97, cette commission ad hoc sera chargée de la gestion financière, tout au moins d'essayer d'y voir plus clair pour répondre aux questions.

Mais ce qui nous importe aujourd'hui, et je voudrais replacer cela dans ce contexte, c'est cette lettre, signée par 70 personnes engagées par le Grand Théâ-

tre. Elle nous demande de mettre notre nez – oui, Monsieur Froidevaux, vous transmettez, Monsieur le président! – de fouiller dans les affaires du Grand Théâtre, afin d’entendre cette souffrance et de pouvoir y remédier. Si cette commission ad hoc devait avoir une seule mission, ce serait d’entendre ces employés, de leur signifier que nous les écoutons, que nous sommes d’accord de faire le maximum pour essayer d’arranger leur situation, si nous en avons la possibilité.

C’est à cela que cette commission doit servir et elle pourra, pourquoi pas, comme le demande notre résolution, également se pencher, avec l’aide du département et du Conseil administratif, sur les différences de statuts qui existent. Vous n’êtes pas sans le savoir, M. Mugny nous l’a rappelé tout à l’heure, il existe des différences de statuts: du personnel est engagé par la Fondation du Grand Théâtre et du personnel est engagé par la Ville. Or le personnel engagé par la Ville se retrouve employé sous les ordres de la direction et de la hiérarchie qui, elles, émanent de la fondation. Cet état de fait, rien qu’à voir sur le papier, peut déjà nous laisser supposer quelques difficultés et, à notre avis, c’est le cas. Nous pourrions peut-être étudier, dans le cadre de cette commission, des voies pour éclaircir cette problématique. Nous le souhaitons en tout cas.

M^{me} Vera Figurek (AdG/SI). Je ne pensais pas reprendre la parole, puisque j’ai déjà longuement présenté le rapport. Néanmoins, quand j’entends M. Lathion prétendre que l’objectif du groupe de l’Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) est de déstabiliser le Grand Théâtre, je ne vois pas ce qui, dans mes propos, lui permet de dire cela. Le travail de notre groupe tend exactement au contraire, puisque la qualité de vie des travailleuses et travailleurs du Grand Théâtre, des danseuses et des danseurs et des autres professions représentées dans cette institution nous tient vraiment à cœur. C’est ce que nous avons exposé tout à l’heure. Si, pour M. Lathion, le Grand Théâtre se résume à la direction, alors là, effectivement, mes propos allaient un peu à l’encontre des réponses données lors des auditions en commission.

Ensuite, je vois que M. Froidevaux rejoint M. Lathion quand il dit que nous sommes tous représentés au conseil de la fondation et que nous devons agir par ce biais. Mais je tiens à rappeler, pour mettre les choses au clair, que, malgré la majorité de gauche de ce Conseil municipal, la droite est majoritaire dans ce conseil de fondation. Voilà pourquoi certaines décisions ne nous correspondent pas et nous tenons à dire notre mécontentement – c’est tout de même notre droit! Si je vais jusqu’au bout du raisonnement de M. Froidevaux et si notre seul droit est d’exprimer notre mécontentement lors du vote du budget en décembre, c’est vraiment absurde, parce que, en filigrane – vous transmettez, Monsieur le président – M. Froidevaux nous suggère de refuser le budget du Grand Théâtre... C’est ce que j’ai compris à travers ses propos et ce serait dommage d’en arriver là.

C'est pourquoi nous proposons la création d'une commission ad hoc pour y voir plus clair. Notre seul souci est d'aller dans le sens du personnel du Grand Théâtre et, je le pense, de sa direction.

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, tout d'abord, pour la bonne bouche, je vous dirai que, s'il s'agissait de déstabiliser une entité du type du Grand Théâtre – Monsieur le président, vous transmettez à M. Lathion – ce serait simplement constater que ses plans financiers ne sont pas assurés et, cela, c'est le cas depuis longtemps. Quand nous voyons la politique menée depuis des années, quelle que soit la majorité en Ville, nous observons que cette municipalité s'est chargée de sauvegarder le Grand Théâtre, et pour de sérieuses et bonnes raisons. Il n'y a donc, à mon avis, aucune entreprise de déstabilisation ce soir.

En revanche, concernant la commission ad hoc, je tiens à vous préciser deux ou trois éléments qui nous, groupe socialiste, nous inquiètent un peu, quoique nous voterons pour cette commission ad hoc, mais en lui donnant des missions précises, qui seraient les siennes propres. Je tiens à vous rappeler que seule la commission des finances est habilitée à s'occuper de gestion financière; elle seule, en effet, peut travailler avec le Contrôle financier. Par conséquent, en ce qui touche l'aspect financier du Grand Théâtre et de la Fondation du Grand Théâtre, il convient que l'ensemble du dossier... (*Bruit à la tribune du public.*) Je vois que le public casse le matériel...

Le président. Poursuivez, Monsieur Deshusses, nous sommes persuadés qu'il s'agit d'un ennui technique... Effectivement, une banquettes a cédé à la tribune du public. C'est l'esprit de Genève, me dit-on... (*Rires.*)

M. Gérard Deshusses. Voilà un public qui nous coûte quelques deniers, Monsieur le président! Je disais donc, pour résumer, que les points financiers concernant le Grand Théâtre et la Fondation du Grand Théâtre sont à laisser à la commission des finances – seule habilitée à travailler avec le Contrôle financier – à l'exclusion de toute commission, aussi ad hoc soit-elle.

En revanche, au chapitre de la gestion du personnel, il convient de laisser à la commission ad hoc pour laquelle nous voterons tout à l'heure le soin de s'occuper des rapports entre les deux employeurs – la Ville et la fondation – et les deux catégories d'employés. Le groupe socialiste s'engage très fermement à ne pas se mêler de politique artistique au sein de cette commission ad hoc. Cela ne nous regarde aucunement, nous ne sommes pas capables de nous prononcer là-dessus et nous n'entendons pas le faire.

M. Sylvain Clavel (UDC). Mesdames et Messieurs, comme vous le savez tous, le groupe de l'Union démocratique du centre aime la transparence et il ira dans le sens de la résolution R-97, à savoir la création d'une commission ad hoc.

M. Pierre Maudet (R). Quant à nous, radicaux, nous ne ferons pas le procès d'intention de penser que certains, dans cette salle, voudraient politiser abusivement le débat sur le Grand Théâtre, même s'il est vrai que nous avons pu entendre ici, il n'y a pas si longtemps, une cheffe de groupe socialiste fustiger la «culture bourgeoise» représentée par le Grand Théâtre, à l'occasion d'un débat que les bancs d'en face s'employaient justement à politiser.

Pour nous, il n'est pas question de cela ce soir et je suis ravi d'avoir entendu les propos du chef de groupe socialiste tout à l'heure. Il s'agit de savoir comment nous analysons la gestion actuelle du Grand Théâtre par la fondation, et comment nous voyons les perspectives financières stables que nous appelons de nos vœux pour cette institution phare de la scène culturelle genevoise, à laquelle nous avons toujours marqué notre attachement.

La première question qui nous est posée – je prends dans l'ordre, parce qu'il y avait, jusqu'à présent, quelque confusion à ce propos, me semble-t-il – concerne la commission ad hoc pour l'examen des réformes en Ville (CADHER) et le statut du personnel. Clairement, nous refuserons cette proposition PR-264, parce que, si elle est toujours d'actualité quant au fond, elle ne l'est plus quant à la forme. Nous comptons reposer le problème sous une autre forme pour clore ce dossier. M. Froidevaux avait raison sur le principe, mais nous ne pouvons pas demander au Conseil administratif de retirer cette proposition, puisqu'elle a déjà fait l'objet d'un rapport de commission. Il s'agit donc de la refuser.

La question sous-jacente à cette proposition PR-264 touche à la structure du Grand Théâtre et à son fonctionnement un peu ambigu, avec à la fois du personnel qui dépend de la fondation et du personnel qui dépend de la Ville. Cette question est plus actuelle que jamais et nous pensons qu'il revient à la commission des arts et de la culture de la traiter. Pas besoin d'une commission ad hoc, puisque des commissions spécialisées étudient ce type d'institution à longueur d'année, avec des personnes compétentes dans le domaine culturel et au courant de ce qui se fait dans d'autres fondations. Je pense donc à la commission des arts et de la culture, qui débat d'ailleurs régulièrement de ce sujet.

La proposition PR-457, qui concerne le budget 2006/2007, a été évoquée tout à l'heure par M^{me} Figurek dans un exercice d'autoflagellation à mon avis exagéré, parce que je trouve son rapport bon. Il reflète la nature des débats, avec les questions estimées utiles par les commissaires. Mais nous ne sommes pas là pour nous substituer au travail de la fondation et le renvoi de ce projet de budget à la

commission des arts et de la culture est une erreur d'aiguillage. Il convient de s'abstenir sur cet objet.

Il n'en demeure pas moins que l'avenir financier du Grand Théâtre est régulièrement posé sous forme de questions dans cette enceinte, à propos de la garantie de déficit ou de subventions supplémentaires. Nous ne voulons pas reproduire ce débat chaque année et nous appelons de nos vœux un examen à plus long terme pour savoir comment assurer la viabilité financière de cette institution. Certes, si elle bénéficie à une large échelle des fonds publics, elle réussit toutefois la prouesse, chaque année, il faut le souligner, de rassembler des fonds privés dans une proportion très importante.

L'avant-dernière question concerne les comptes de la saison 2004/2005 – c'est la proposition PR-456 – dont l'étude par la commission des finances était extrêmement intéressante, puisqu'elle a permis d'apporter un certain nombre de réponses – même si ce n'est pas toutes les réponses. Je m'étonne d'entendre dans les propos du préopinant du Parti du travail qu'on ne disposerait pas de toutes les informations... Car la représentante du Parti du travail non seulement siège au conseil de fondation, mais, en plus, au bureau du conseil de fondation. Elle a donc accès à tous les documents. Pour ma part, avec la déléguée radicale, nous avons les informations en flux tendu. Je veux bien admettre que certaines informations n'arrivent pas, mais il faudra me dire lesquelles, parce que nous avons obtenu des réponses à toutes nos questions. Je ne vois pas très bien quel procès on fait encore au Grand Théâtre.

Cela dit, nous radicaux, nous avons demandé, par l'intermédiaire de notre représentant à l'époque, un audit sur les comptes 2004/2005. Nous avons l'impression, en effet, que certains aspects de ces comptes ne reflétaient pas la réalité de la gestion du Grand Théâtre. La fondation avait demandé l'audit, mais notre représentant s'était vu opposer une fin de non-recevoir de la part des représentants de la plupart des autres partis, en particulier des représentants de l'Alternative, qui se réveillent aujourd'hui – grand bien leur fasse!

Nous soutiendrons donc le principe de l'audit, mais ce n'est pas à nous, conseillers municipaux, conseillères municipales, de nous substituer à la fondation. C'est au conseil de fondation de demander cet audit et, s'il ne le fait pas, si la fondation ne fait pas son travail, à ce moment-là, c'est à nous de lui tomber sur le paletot – si vous me passez l'expression – à travers la commission de contrôle de gestion existante. Je m'étonne d'ailleurs que les socialistes, qui appelaient de leurs vœux la création d'une commission de contrôle de gestion, la passent sous silence.

Nous n'avons pas besoin d'une commission ad hoc. Il faut assigner des missions claires à nos commissions, comme M. Deshusses l'a dit tout à l'heure, et s'il s'agit de contrôler la gestion de la fondation, qui est l'interface avec la Ville et

notre partenaire, nous renvoyons la résolution R-97 de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) à la commission de contrôle de gestion. Elle a été créée pour cela et elle étudiera la gestion sous l'angle du personnel et sous celui des finances. C'est là son rôle et elle dispose de l'instrument du Contrôle financier. Elle remplira ainsi sa première mission et nous nous en féliciterons. Je ne m'attarderai pas sur l'ironie qui consiste à relever précisément l'opposition de l'Alliance de gauche à la création de cette commission de contrôle de gestion, à laquelle elle souhaite maintenant adresser des missions de contrôle...

Par rapport à l'aspect financier du dossier du Grand Théâtre, nous dirons clairement non à l'amendement de M^{me} Gaillard-Iungmann. Nous ne voulons pas d'une commission ad hoc qui serait – nous l'avons bien senti à travers ses propos de tout à l'heure – une commission ad hoc fourre-tout. Elle devrait, en effet, s'occuper tout à la fois de la gestion, du contrôle de la gestion, peut-être des perspectives financières futures et – pourquoi pas? – de la structure, en posant la question de savoir s'il faut ramener tout le personnel dans le cadre de la fondation ou, au contraire, municipaliser le tout. Personne, ce soir dans cette enceinte, ne peut assigner de missions précises à cette commission ad hoc, parce qu'elles ne sont même pas formulées dans l'amendement.

Raison pour laquelle, Mesdames et Messieurs – je récapitule – les radicaux diront non à la création d'une commission ad hoc; oui à l'envoi de la résolution R-97 de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) à la commission de contrôle de gestion pour les missions précises assignées dans cette résolution, telles que libellées actuellement; ils s'abstiendront sur le budget, parce que ce n'est pas de notre ressort et qu'une fondation existe pour cela; ils voteront les comptes, comme ils l'ont fait en commission, parce qu'ils peuvent les valider après avoir obtenu les réponses attendues; et ils refuseront la proposition PR-264 A, héritage de la CADHER, qui posait la question du transfert à la fondation du reste du personnel.

Cela étant dit, Mesdames et Messieurs, et je conclus par là, nous ne voulons pas non plus nous investir dans les choix artistiques du Grand Théâtre. Nous voulons garder une haute vue sur cette activité importante pour notre ville, sur ce fleuron culturel, et nous le ferons d'autant mieux que nous laissons la fondation – interface créé il y a maintenant une quarantaine d'années – faire son travail. Si elle ne le fait pas, à ce moment-là, nous interviendrons.

Le président. Je salue à la tribune du public la présence de notre ancien collègue, M. Georges Breguet. (*Applaudissements.*)

Je vous informe que nous poursuivrons ce débat, avec les quatre votes qui suivront, jusqu'à la pause, parce qu'il semble inconvenant au bureau d'interrompre

cette discussion. Je demande aux prochains intervenants de s'exprimer le plus brièvement possible: nos estomacs leur en seront reconnaissants!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je serai assez bref. La mauvaise interprétation de mes interventions m'a étonné: le Parti démocrate-chrétien, ou M. Lathion, défendrait la direction du Grand Théâtre contre le personnel... Non, Mesdames et Messieurs, je tiens à vous rassurer, il ne s'agit pas de cela, puisque nous avons, au Parti démocrate-chrétien, approuvé la résolution R-97 qui demande un état des lieux au Grand Théâtre. Nous avons admis que, dans la mesure où une partie du Conseil municipal souhaitait vraiment la transparence – comme il l'a été dit tout à l'heure – il était normal que nous y contribuions aussi.

Là où je m'insurge, c'est contre les doublons que vous voulez créer. M. Deshusses l'a dit, il existe des commissions, une procédure a été mise en place et nous souhaitons qu'elle soit activée plutôt que de créer une sorte d'usine à gaz supplémentaire. Nous avons une commission de contrôle de gestion, faisons-la fonctionner, mais ne nommons pas une commission ad hoc avec d'autres délégués pour s'occuper encore de ces problèmes!

De plus, j'ajouterai que nous sommes en plein doublon... En effet, tout à l'heure, M. Mugny a répondu à mes interpellations, quelquefois un peu acerbes, j'en conviens, en nous parlant de l'audit qu'il était en train de mettre sur pied. Mais nous devons en être bien conscients, cet audit s'exercera sur les questions que nous nous posons dans ce Conseil municipal et, parallèlement, nous entreprendrons un autre travail dans le même sens. Bravo! A la limite, mettons en place une troisième commission! Ainsi, nous prouverons à la population que nous sommes des grands parleurs, mais que, au niveau de l'efficacité, nous ne valons rien!

M. Guy Jousson (T). Mon intervention est dans le prolongement de mes propos de tout à l'heure. J'ai été attentif à ce qui a été dit au sujet de la différence entre la Ville de Genève et l'Etat et je me pose naïvement la question suivante: pourquoi la plupart des partis, représentés à la fois au Conseil municipal de la Ville de Genève et au Grand Conseil, en arrivent, à un moment donné, à une sorte de scission entre la Ville et l'Etat sur la question du Grand Théâtre? Les mêmes conseillers municipaux deviennent députés au Grand Conseil, alors comment se fait-il que, tous partis confondus – à part, accidentellement ces temps, le nôtre – nous n'arrivions pas à réfléchir ensemble sur un financement réaliste du Grand Théâtre? Pourquoi, une fois députés au Grand Conseil, les conseillers municipaux ne pensent qu'à refileur la patate chaude à la Ville?

A mon avis, c'est une invitation à la réflexion pour le Conseil municipal in corpore et les partis, parce qu'il y a là un artifice curieux.

M. Gérard Deshusses (S). Monsieur le président, vous transmettez à M. Maudet – je suis sûr que vous ferez cela d’autant plus facilement qu’il est plus proche de vous ce soir – que je suis, le groupe socialiste avec moi, quelque peu étonné de la réticence, pour ne pas dire d’une certaine résistance, affichée par le Parti radical quand il s’agit de viser à une meilleure gestion d’une entité comme le Grand Théâtre, qui compte plusieurs dizaines, pour ne pas dire quelque 200 employés, grosso modo.

Nous le constatons en entendant que la commission des arts et de la culture pourrait faire le travail que nous demandons ce soir. Pourquoi, alors, ne l’a-t-elle pas fait plus tôt? En revanche, nous pouvons le concéder au groupe radical, la commission de contrôle de gestion, récemment créée, est habilitée à parler de gestion; nous sommes bien d’accord et nous sommes prêts à vous rejoindre sur ce point.

Nous tenons à rappeler que le groupe radical, et son illustre représentant, M. Maudet – vous transmettez encore une fois, Monsieur le président – méconnaît encore et toujours les compétences de la commission des finances, notamment ces particularités qui font qu’elle est seule habilitée, encore et toujours, à discuter de questions financières, puisqu’elle est la seule à pouvoir travailler avec le Contrôle financier. Par conséquent, pour toutes les questions financières de la Fondation du Grand Théâtre et du Grand Théâtre lui-même par le biais de la Ville, il appartient à la commission des finances de conserver son rôle dans toutes les études à venir, que nous ne pouvons pas lier à la commission de contrôle de gestion. Il faudra donc séparer l’étude: d’un côté, financière à la commission des finances; d’un autre côté, gestion à la commission de contrôle de gestion. Nous sommes d’accord, mais il faut être très précis et, là, je regrette, nous ne pouvons pas suivre le groupe radical comme un seul homme ou une seule femme.

M^{me} Christiane Olivier (S). Monsieur le président, je serai extrêmement brève. Je n’interviendrai pas sur le plan général, puisque les préopinants l’ont fait, mais simplement sur deux aspects ponctuels, à peu près identiques. D’abord, il serait opportun de compléter l’article unique du projet d’arrêté de la proposition PR-457 concernant le budget – «Le budget de la saison 2006/2007 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève est approuvé.» – en faisant figurer le montant de ce budget approuvé. A mon point de vue, un arrêté devrait contenir le montant du budget voté.

A titre très personnel puisque le groupe socialiste le votera, après avoir entendu l’intervention de M^{me} Figurek, je m’abstiendrai au moment du vote de ce budget.

Quant à la proposition PR-456 sur les comptes, je ferai à peu près la même observation. M^{me} Figurek se lamentait au sujet de la brièveté de son rapport, mais

que dire d'un rapport de deux pages et demie sur des comptes que nous devons approuver, mais dont nous ignorons à combien de millions ils s'élèvent? Le projet d'arrêté n'en fait aucune mention.

Je souhaite que, pour ces deux objets, le montant du budget et celui des comptes nous soient donnés ce soir, afin que nous puissions les voter en toute connaissance de cause.

Le président. Madame Olivier, j'ai bien entendu votre demande, mais j'ai besoin d'un amendement pour que je puisse adjoindre les montants aux arrêtés, car je ne les ai pas. Il faut me préparer ce travail et le déposer sur le bureau, sinon je ne pourrai pas intégrer ces montants au moment du vote. Je vous remercie de faire diligence.

M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI). Je prends la parole pour dire que nous nous rallions à la sagesse: nous retirons notre projet d'amendement. En déposant cette résolution R-97, nous avons demandé son étude par la commission de contrôle de gestion. Entre-temps, nous avons appris que cette commission n'avait pas eu droit aux prérogatives qu'elle réclamait, mais on m'assure qu'elle est tout de même compétente pour traiter de la gestion du personnel aussi bien que de la gestion financière analytique. Par conséquent, nous retirons notre amendement et nous laissons la résolution telle qu'elle a été déposée, et nous demandons à la commission de contrôle de gestion de bien vouloir l'étudier.

Le président. Madame, si je comprends bien, vous demandez le retrait de votre amendement concernant la résolution R-97.

M. Eric Rossiaud (Ve). Nous saluons le retrait de l'amendement du groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), car, à notre avis, la commission de contrôle de gestion naissante aura quelque chose de consistant à se mettre sous la dent pour ses premiers travaux. Cela d'autant plus que je ne peux m'empêcher, à la lecture de ces deux propositions relatives aux comptes et au budget, de faire quelques remarques sur la clarté et la transparence des comptes qui nous sont soumis par cette institution. Je relève, comme l'a dit M^{me} Thiévent, que ce million de francs de garantie de déficit que nous avons accordé au Grand Théâtre l'année passée devient tout à coup indispensable, alors qu'un spectacle supplémentaire est programmé par la suite. Comme quoi on pouvait trouver de l'argent autrement...

D'autre part, au moment où tant d'organismes culturels doivent se serrer la ceinture, le Grand Théâtre mène l'une des politiques de création les plus ambitieuses parmi les scènes lyriques de ce monde. Au moment encore où la politique des compagnies invitées reste suspendue à la nécessité de trouver des aides financières supplémentaires, certains éléments méritent en l'occurrence d'être clarifiés dans le cadre de cette commission de contrôle de gestion. Nous nous félicitons également de posséder l'un des plus beaux outils techniques d'Europe, mais, à l'heure où les lignes budgétaires sont partout réduites, nous nous rendons compte que le Grand Théâtre vit peut-être à une autre époque.

Au niveau purement comptable, je relèverai aussi la difficulté de la méthode que le Grand Théâtre utilise dans ses comptes, à savoir comparer le budget d'une année avec le précédent. Nous constatons par exemple, dans la proposition PR-457, que les frais généraux d'exploitation sont en hausse de 154 000 francs par rapport au budget 2003/2004. Mais si nous regardons par rapport aux comptes 2004/2005, les frais généraux d'exploitation sont supérieurs de 1,5 million de francs. Où va-t-on avec des chiffres aussi peu clairs? On compare des budgets à des budgets et non des budgets à des comptes!

Je m'arrêterai là. J'aurais encore beaucoup de choses à dire, mais nous ferons ce travail au sein de la commission de contrôle de gestion. La présentation de chiffres, de bilans et de budgets aussi flous ne nous amène pas, effectivement, à une gestion parcimonieuse des fonds publics.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Je vais essayer d'être clément pour vos estomacs – et le mien! – mais je suis tout de même obligé de rectifier un certain nombre d'éléments. D'abord, nous parlons du million de francs, mais maintenant ce n'est plus une garantie de déficit, puisque ce million figure au budget. En outre, ce million n'est pas 1 million de francs de plus chaque fois, c'est 1 million de rattrapage. Pour ceux qui ont suivi le dossier du Grand Théâtre, nous n'avions pas augmenté la subvention – donc le budget artistique, je ne parle pas des salaires des fonctionnaires – pendant des années. Il est vrai que les «employés fondation» sont moins bien payés que les «employés Ville de Genève», mais le Grand Théâtre avait quand même le souci d'indexer leurs revenus. Pendant des années, le Grand Théâtre a indexé les revenus des gens non fonctionnaires, prétéritant d'autant le budget dédié à la création. Vous vous en souvenez certainement, nous avons proposé deux mesures, à savoir mettre le million pour rattraper et indexer dorénavant la subvention salariale, pour ne plus imposer au Grand Théâtre de devoir baisser sa production artistique pour pouvoir au moins indexer le personnel fondation.

Cela ne veut pas dire que c'est la solution idéale, mais le personnel fondation, aujourd'hui, a au moins la garantie du maintien de son pouvoir d'achat dans les

années à venir, à moins que le Conseil municipal en décide autrement. D'ailleurs, si j'ai bonne mémoire, l'indexation avait été votée à la quasi-unanimité. Il est important d'avoir ces données en tête, parce que ce million ne tombe pas du ciel comme ça!

D'autre part, vous avez raison au sujet de la majorité du conseil de fondation, Madame Figurek. Si on ne compte que les délégués du Conseil municipal, cette majorité est à gauche. Mais comme des gens sont nommés par cooptation ou par le conseil de fondation – vos élus compris – la majorité bascule, car certains mécènes votent plutôt à droite qu'à gauche – si on schématise un peu la situation. Il n'en demeure pas moins, Madame Figurek, que votre représentant élu a toutes les informations. C'est pourquoi je suis étonné quand vous dites que ce n'est pas le cas, comme le dit aussi M. Rossiaud. Pour les Verts, le représentant est M. Klopmann et pour votre parti, Madame Figurek, c'est M. Zurcher. Il est tout de même étrange que des partis politiques représentés à la fondation prétendent de pas être informés... Mais je ne veux pas polémiquer, parce que le débat a été très sain et très modéré. Ce n'est pas non plus pour vous agresser, mais il peut y avoir des problèmes de connexion ou, alors, on ne va pas chercher les informations.

Par rapport aux réponses données à la commission des arts et de la culture au moment de la discussion sur le budget, je ne me prononcerai pas. Je n'étais pas là et je ne sais pas si elles étaient bonnes ou mauvaises. Auparavant, je le souligne, le budget et les comptes du Grand Théâtre n'étaient pas soumis au Conseil municipal, comme M. Froidevaux l'a déjà dit. En relisant les statuts – des modifications doivent leur être apportées – nous nous sommes rendu compte, la direction du Grand Théâtre et moi-même, que nous les avons violés en ne présentant ni le budget ni les comptes au Conseil municipal. Si nous vous les avons soumis, c'est par souci de transparence et non pas pour vous ennuyer!

Aujourd'hui, presque tout le monde admet que c'est un peu absurde, en tout cas pour le budget, car même si nous arrivions à vous le soumettre un ou deux mois plus tôt, il s'agit de toute façon de choses prévues des années à l'avance et, lorsque nous arrivons au budget le plus fin, les engagements ont déjà été conclus. Il faudrait un vrai débat sur le «prébudget», qui porterait sur une période de trois ou quatre ans. Un budget pour l'année suivante est absurde. En effet, en cas de refus du Conseil municipal, il ne serait plus possible d'apporter des changements, puisque tous les contrats seraient déjà signés. Ce n'est pas une mauvaise volonté du Grand Théâtre, c'est la réalité du fonctionnement des grands chanteurs, des grands orchestres. Vous imaginez bien que l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) ne fixe pas maintenant les contrats pour des prestations dans six mois! Il a déjà des contrats pour plusieurs années, sinon il ne serait pas certain de pouvoir payer ses musiciens.

Nous pouvons maintenant avoir un débat à la commission des arts et de la culture – ou une autre commission – et nous poser la question de savoir si le budget doit être soumis, oui ou non. Au conseil de fondation du Grand Théâtre – je n’ai plus en mémoire la position de M. Zurcher – nous avons décidé de vous informer au sujet du budget et des comptes, mais de ne plus les voter. Cela me semble plus logique et, ensuite, vous serez libres de dire non, que vous préférez autre chose, et ce sera la volonté du Conseil municipal.

En ce qui concerne le renvoi à une commission ad hoc ou à la commission de contrôle de gestion, c’est votre décision, elle ne m’appartient pas. J’ai juste une petite crainte: j’ai entendu certaines choses qui m’ont un peu interloqué et je n’aimerais pas une commission d’investigation. Ce n’est pas pour polémiquer, mais pour mettre les rôles en place.

L’audit – j’espère que nous aurons l’accord du plus grand nombre d’entre vous – permettra d’investiguer afin de savoir ce qui s’est passé et pourquoi un mal-être a poussé 70 personnes à signer une lettre. J’attends que ces gens nous le disent jeudi prochain. Le rôle de la commission de contrôle de gestion consistera à écouter ce que nous aurons à dire.

Comme je l’ai dit au départ, je souhaite vous apporter chaque mois une information sur l’avancée de ces travaux – que ce soit là ou ailleurs, cela m’est égal. Vous êtes en droit d’entendre qui vous voulez, pour autant que ces personnes soient d’accord de venir. Mais il ne faudrait pas vous substituer au rôle patronal: le Conseil administratif pour les fonctionnaires; vos représentants au conseil de fondation et la direction du Grand Théâtre pour les «employés fondation». Vous devrez faire preuve d’une certaine finesse pour ne pas froisser des susceptibilités en faisant toute la transparence et, en fin de compte, en discutant des résultats de l’audit. Je tenais à le préciser.

Les débats sur le Grand Théâtre sont nombreux. Quelqu’un a dit que nous n’avions pas besoin d’être les meilleurs au monde. Nous ne sommes certainement pas les meilleurs, même si nous sommes excellents. Nous avons à Genève une belle offre culturelle, le Grand Théâtre fonctionne bien, il n’est pas en danger, me semble-t-il, et, au bout du compte, tout le monde est d’accord pour continuer. En dehors de ces problèmes qui nous ont bouleversés, les amateurs d’art lyrique ont un privilège du point de vue de la réalité artistique proposée au Grand Théâtre: c’est magnifique! Nous pouvons le relever sur les rangs de gauche comme sur ceux de droite. Christian Ferrazino, qui, comme moi, aime l’art lyrique, me disait encore récemment: «Quel bonheur d’aller au Grand Théâtre!»

Cela ne veut pas dire que mes prédécesseurs n’étaient pas bons, mais nous avons la chance d’avoir ici un très bon niveau lyrique. Je ne sais pas à quel rang

se place le Grand Théâtre dans l'art lyrique mondial, mais ce serait dommage de gâcher ce très bon niveau. Mais, c'est vrai, un tel niveau coûte un certain montant. Pour l'avenir, nous devons savoir que si nous touchons à la subvention, nous changeons de catégorie. Je ne parle pas là de 100 000 francs, mais de montants plus importants.

M. Maudet a parlé de la municipalisation ou non du personnel du Grand Théâtre. Une vieille motion acceptée traînait, mais elle n'a plus beaucoup de sens. Aujourd'hui, nous devons en être conscients, si nous municipalisons tout le monde, le coût sera considérable et, si nous démunicalisons tout le monde, nous aurons des problèmes politiques majeurs de négociation de la garantie des acquis. En effet, si vous démunicalisez en maintenant les acquis, le salaire des ex-fonctionnaires serait très différent de celui des autres personnes.

Il faut le savoir, le travail d'un technicien n'est pas forcément le même que celui des personnes du ballet et du chœur. Si je prends les artistes du ballet, ce n'est pas seulement une question d'argent, mais d'organisation de leur carrière en vue de réaliser leur œuvre. A l'origine, il avait été prévu que les fonctionnaires seraient les techniciens et le personnel administratif et que les artistes seraient plutôt payés par la fondation. Il y a peut-être eu certains croisements des salaires, mais nous n'allons pas aujourd'hui voter la démunicalisation du Grand Théâtre.

Il y a certainement encore beaucoup de choses à dire. Il me semble bien de renvoyer cette résolution R-97 à la commission de contrôle de gestion. Pour le reste, je m'engage, y compris en plénum si vous le souhaitez, mais toujours en respectant le droit du personnel et une certaine confidentialité, à vous donner ces prochains mois toutes les informations, au fur et à mesure de l'évolution de la situation.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'article unique de l'arrêté de la proposition PR-457 est accepté sans opposition (abstention du groupe radical, de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) et de quelques membres du Parti du travail).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif et conformément à l'article 10 des statuts du Grand Théâtre de Genève,

arrête:

Article unique. – Le budget de la saison 2006/2007 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève est approuvé.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

Mise aux voix, la proposition PR-264 amendée par la commission est refusée à l'unanimité.

Mis aux voix, l'article unique de l'arrêté de la proposition PR-456 est accepté sans opposition (une abstention radicale, abstention du groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) et de quelques membres du Parti du travail).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif et conformément à l'article 10, chiffre 6, des statuts du Grand Théâtre de Genève,

arrête:

Article unique. – Le compte rendu de la Fondation du Grand Théâtre de Genève relatif aux comptes de la saison 2004/2005 ainsi que le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 sont approuvés.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

Mise aux voix, la résolution R-97 est acceptée sans opposition (abstention du groupe libéral et de l'Union démocratique du centre).

Elle est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal demande à la commission de contrôle de gestion d'analyser:

Propositions des conseillers municipaux – Interpellations – Questions écrites

- la gestion financière de la Fondation du Grand Théâtre;
- la gestion, tant par la fondation que par la Ville, du personnel qui y travaille.

Le président. Nous en avons ainsi terminé avec ce débat sur le Grand Théâtre... (*Remarque.*) Madame Salerno, comme le demande le texte lui-même, la résolution étant acceptée, elle est renvoyée automatiquement à la commission de contrôle de gestion.

(N.d.l.r.: Au début de la séance du 13 septembre 2006 à 20 h 45, cette résolution sera renvoyée conjointement à la commission de contrôle de gestion et à la commission des finances.) (Voir Mémorial N° 12.)

6. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

7. Interpellations.

Néant.

8. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h 15.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	1210
2. Communications du bureau du Conseil municipal	1211
3. Questions orales	1212
4. Interpellation du 12 septembre 2006 de M ^{me} Catherine Gaillard-Iungmann: «Personnel du Grand Théâtre» (I-156).	1216
5.a) Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 8 mars 2006 en vue de l'approbation du budget de la saison 2006/2007 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (PR-457 A).	1224
5.b) Rapport de la commission ad hoc pour l'examen des réformes en Ville chargée d'examiner le projet de résolution du Conseil administratif en vue de transférer à la Fondation du Grand Théâtre le personnel municipal employé par cette institution (PR-264 A).	1232
5.c) Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 8 mars 2006 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2004/2005 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (PR-456 A).	1238
5.d) Résolution du 27 juin 2006 de M ^{mes} Catherine Gaillard-Iungmann, Gisèle Thiévent, Ruth Lanz Aoued, Vera Figurek, MM. Sébastien Bertrand, Christian Zaugg, François Sottas et Jacques Mino: «Etat des lieux au Grand Théâtre» (R-97)	1268
6. Propositions des conseillers municipaux	1293
7. Interpellations	1293
8. Questions écrites	1293

La mémorialiste:
Marguerite Conus